

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230703-008

du 03 juillet 2023

n°008

page 1/4

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (58) : JM. AURIAULT, F. LE MEUR (suppléante J. ROY), P. LEDOUX (suppléant de B. BIET), B. HENEAU, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, I. MIGUET, H. MATTARD, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, L. BARBOTTIN, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, T. DAULARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) : A. PICHON donne pouvoir à JP. ABELIN
T. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD
D. CATHELIN donne pouvoir à B. de COURREGES
E. MICHEL donne pouvoir à F. MERY
F; BONNARD donne pouvoir à F. LE MEUR
C. PEPIN donne pouvoir à H. COLIN
T. BAUDIN donne pouvoir à M. LAVRARD
Y. ERGÛL donne pouvoir à E. AZIHARI
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MARECOT
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à L. RABUSSIER

EXCUSES (12) : C. CIBERT, A. NOËL, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), F. SOURIAU, L. DUFFAULT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. CHAINEAU, P. BERNARD.

Nom du secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 (hors Grand Châtellerault Est)**

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, dans le cadre de sa compétence de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et assimilés, veille au bon fonctionnement des services mis à disposition des usagers :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables organisée du lundi au samedi, et en sacs jaunes fournis aux usagers;
- 7 déchèteries ouvertes du lundi au dimanche ;
- collecte bi-hebdomadaire du carton (hypercentre et zone Nord de Châtellerault)
- collecte en apport volontaire (285 globes à verre, 233 globes à papiers, 73 conteneurs à textiles, linges de maison et chaussures, 36 conteneurs enterrés à ordures ménagères, 23 conteneurs enterrés à emballages ménagers recyclables en 2022);
- programme de promotion du compostage individuel ;
- programme Economie Circulaire ;
- collecte des déchets verts et des encombrants sur rendez vous des personnes à mobilité réduite (plus de 70 ans, personnes handicapées ou seules sans moyen de locomotion).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20230703-008****du 03 juillet 2023****n°008****page 2/4**

VU l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collective, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

VU les décrets n° 2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de l'année 2022 doit être exposé au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation du service de gestion des déchets, dans le cadre de l'exercice de ses compétences,

CONSIDÉRANT les objectifs fixés pour 2022 consistaient à optimiser les services, réduire la production des déchets et augmenter la part des déchets valorisés,

CONSIDÉRANT que les objectifs atteints ont été les suivants:

- Mise en service de deux camions bennes au GNV ;
- Il est maintenant possible de déposer des objets encore en bon état à la recyclerie Le Ressort. Ce prélèvement a lieu sur trois déchèteries (La Massonne, Nonnes, Naintré) ;
- La filière spécifique pour le plâtre a été mise en place dans six déchèteries ;
- La direction gestion des déchets est lauréate de l'appel à projet TRIBIO de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en oeuvre de son schéma de tri à la source des biodéchets ;
- Réalisation d'une enquête sur la gestion à domicile des biodéchets ;
- Réalisation d'une caractérisation des ordures ménagères montrant que 49% des déchets dans le sacs noir sont compostables et que 18 % des déchets sont recyclables ;
- Mise en place du paiement et de la réservation en ligne pour l'achat d'un composteur individuel. Les usagers peuvent maintenant récupérer leur composteur dans leur commune (32 communes sur 38).
- L'étude sur la facturation et l'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets a abouti à la validation des leviers en réunion de travail de Bureau.
- Sensibiliser à la réduction et à la valorisation des déchets (3 663 personnes lors d'interventions auprès du grand public, d'animations scolaires, lors du suivi de la qualité du tri ...)
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés : - 9,7 % (4 684,97 T par rapport à 2021) ;
- La part de déchets valorisés : 60,21 % (43 605,56 T de déchets pris en charge)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport ci-joint sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 et de le transmettre aux maires des communes membres de Grand Châtellerault pour diffusion aux conseils municipaux et mise à disposition du public.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le - 4 JUIL. 2023

ID : 086-248600413-20230703-CC_20230703_008-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230703-008

du 03 juillet 2023

n°008

page 3/4

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 086-248600413-20230703-CC_20230703_008-DE

Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais
78, Boulevard Blossac – C.S. 90618 - 86106 CHÂTELLERAULT –
Tél. 05.49.20.30.80 – Fax 05.49.20.21.22.

Direction Générale Qualité de la Vie

Direction gestion des déchets

Rapport d'activité 2022

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Sommaire

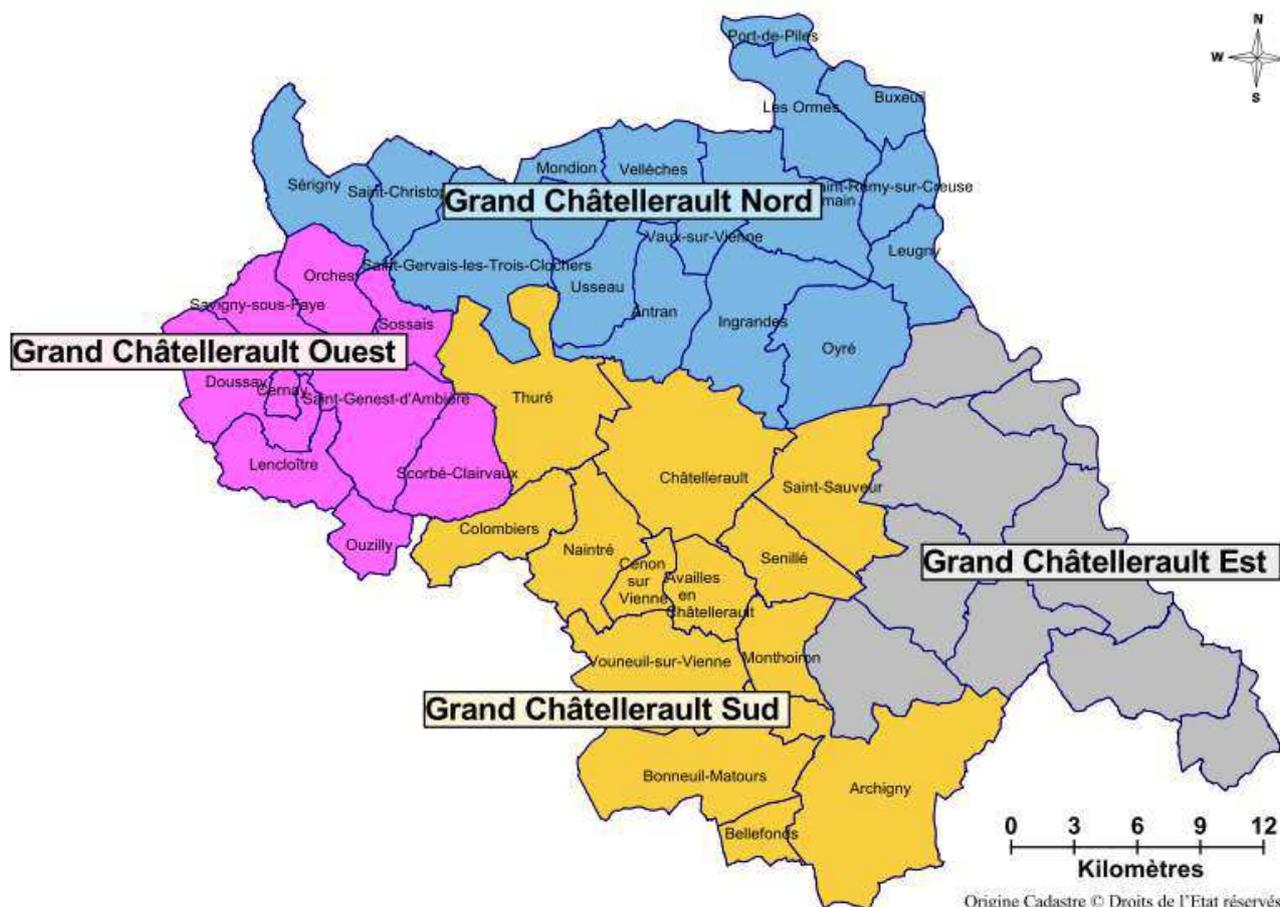
I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1.2. L'ORGANISATION DU SERVICE.....	6
1.3. LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COLLECTÉS EN 2022.....	7
II – DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	8
2.1 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	8
2.2 ACTIONS MISES EN PLACE.....	10
2.2.1 La plateforme en ligne par-ici-la-recup.....	10
2.2.2 La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets :.....	10
2.2.3 Le Stop-pub.....	13
2.2.4 Prêt de gobelets et des totems de tri.....	13
2.2.5 Programme d'Accompagnement Territorial des Entreprises à l'Efficacité Matière (PACTE EM).....	13
2.2.6 Démarche d'écologie industrielle et territoriale (E.I.T.).....	14
2.3 TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS.....	14
2.3.2 Le compostage individuel.....	15
2.3.3 Le compostage collectif.....	16
2.3.4 Le broyage des végétaux.....	17
2.3- COMMUNICATION.....	17
2.4- ÉTUDE TARIFICATION INCITATIVE ET OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS.....	17
2.5- CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	20
III - LA SENSIBILISATION AUX DÉCHETS.....	21
3.1. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU COURS DE L'ANNÉE.....	21
3.1.1. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire.....	21
3.1.2. Les actions de sensibilisation grand public diverses.....	23
3.2. L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI.....	24
3.3. LES OUTILS DE COMMUNICATION.....	24
IV - LA REDEVANCE SPÉCIALE.....	25
V - LE QUAI DE TRANSIT DES DÉCHETS DE NONNES.....	26
5.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	26
5.2. TONNAGES REÇUS EN 2022.....	27

5.3. LA GESTION DES NUISANCES OLFACTIVES.....	27
5.3.1. Décisions prises par Grand Châtellerault.....	27
5.3.2. Les mesures prises depuis 2017 pour maîtriser les nuisances olfactives :.....	28
VI - LA COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	29
6.1. L'ORGANISATION.....	29
6.2. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....	32
6.2.1. Les moyens humains.....	32
6.2.2. La pré-collecte : sacs et bacs.....	33
Les sacs jaunes pour la collecte des emballages légers.....	33
Les bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.....	34
6.2.3. Les véhicules.....	36
6.3. LES TONNAGES COLLECTÉS.....	38
6.3.1. Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs).....	38
6.3.2. Les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes).....	39
6.3.3. Le carton.....	40
6.4. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES.....	40
6.4.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL.....	40
6.4.2. Les caractérisations.....	42
6.4.3 Analyse des matériaux triés en sortie du centre de tri.....	44
VII - LES DÉCHÈTERIES.....	46
7.1. L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES.....	46
7.2. LA DISTRIBUTION DES BADGES.....	48
7.3. L'ORGANISATION.....	49
7.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....	50
7.5. L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT.....	51
7.6. LA FRÉQUENTATION SUR LES DÉCHÈTERIES DE GRAND CHÂTELLERAULT.....	51
7.7. LES TONNAGES COLLECTÉS.....	52
7.8. LES SINISTRES.....	54
VIII - LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.....	54
8.1. LES COLONNES À VERRE ET À PAPIERS.....	54
8.2. LES DIFFÉRENTS P.A.V. SUR LE TERRITOIRE EN 2022.....	55
8.2. LE VANDALISME DES P.A.V.....	56
8.3. LES CONTENEURS À TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES.....	56
8.5. LES CONTENEURS ENTERRÉS.....	57
8.6. LES QUANTITÉS COLLECTÉES.....	57

8.6.1. Le verre.....	57
8.6.2. Le papier.....	58
8.6.3. Les Textiles, Linges de maison, et Chaussures (TLC).....	59
8.6.4. Les ordures ménagères et les déchets d'emballages.....	59
IX - LES COLLECTES SUR RENDEZ-VOUS.....	60
9.1. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES DÉCHETS VERTS.....	60
9.2. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES ENCOMBRANTS.....	60
X - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	61
10.1. COMPTA Coût.....	61
10.1.1. Les objectifs.....	61
10.1.2. La matrice Compta-Coût 2022 (en cours de validation).....	62
10.2. COMPARAISONS NATIONALES.....	63
XI - LA DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS.....	64
GLOSSAIRE.....	65

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI



Au 1er janvier 2017, l'extension de la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut porte à 47 le nombre de communes membres de la structure intercommunale. Cependant 9 communes (Châtelleraut Est) ne sont pas gérées par la Direction Gestion des déchets de Grand Châtelleraut mais par un Syndicat. Les données de ce rapport ne les prennent pas en compte.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de Grand Châtelleraut Ouest (ancienne Communauté de Communes du Pays Lencloîtrais), de Grand Châtelleraut Sud (ex Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais) et de Grand Châtelleraut Nord (ex Communauté de Communes des Portes du Poitou).

L'ensemble des 38 communes concernées comptabilise 78 962 habitants en 2022 répartis de la façon suivante :

Nom de la Commune	Population 2021	Population 2022
Antran	1 210	1 195
Archigny	1 093	1 087
Availles-en-châtellerault	1 791	1 782
Bellefonds	259	257
Bonneuil-Matours	2 173	2 178
Buxeuil	937	931
Cenon-sur-Vienne	1 787	1 766
Cernay	495	498
Châtellerault	32 537	32 286
Colombiers	1 499	1 468
Dangé-Saint-Romain	3 033	3 027
Doussay	665	668
Ingrandes	1 779	1 779
Leigné-sur-Usseau	464	468
Lençloître	2 497	2 488
Leugny	398	386
Mondion	109	111
Monthoiron	669	670
Naintré	6 026	6 060

Nom de la Commune	Population 2021	Population 2022
Orches	404	387
Ormes (Les)	1 641	1 627
Ouzilly	940	950
Oyré	988	975
Port-de-Piles	578	582
Saint-Christophe	308	302
Saint-Genest-d'Ambière	1 249	1 227
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1 352	1 359
Saint-Rémy-sur-Creuse	398	397
Savigny-sous-Faye	382	378
Scorbé-Claivaux	2 283	2 273
Senillé-Saint-Sauveur	1 880	1 838
Séigny	310	312
Sossais	440	435
Thuré	3 014	3 009
Usseau	613	610
Vaux-sur-Vienne	544	538
Vellèches	367	363
Vouneuil-sur-Vienne	2 267	2 295
Total habitants	79 379	78 962

La population sur ce territoire est en légère diminution (-417 habitants sur le territoire : -0,5 %). 25 communes/38 ont enregistré une diminution de leur population. Les plus importantes étant pour Orches (-17 habitants, -4%) et Leugny (-12 habitants, -3%). L'augmentation la plus forte est pour la commune de Mondion (+2 habitants, +2%).

1.2. L'ORGANISATION DU SERVICE

Les services à disposition des usagers sont :

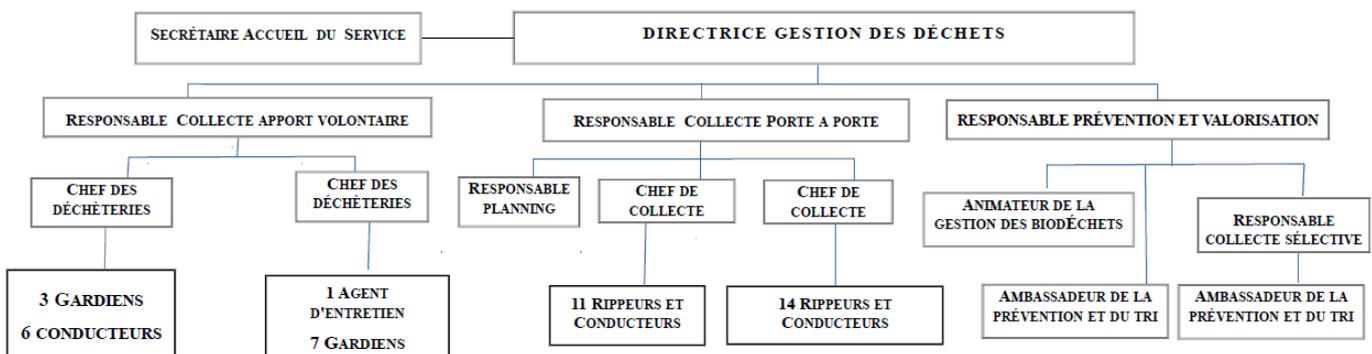
- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles – Porte-à-Porte (O.M.R. PàP)
- La collecte des Déchets d'Emballages Légers – Porte-à-Porte (D.E.L. PàP)
- La collecte des Cartons des commerçants de Châtellerault en porte-à-porte (C.)
- La collecte à domicile des Déchets Verts (pour les personnes à mobilité réduite) (D.V. PàP)
- La collecte à domicile des Encombrants (pour les personnes à mobilité réduite) (E. PàP)
- Les points d'apport volontaire à Verre (V.)
- Les points d'apport volontaire à Papier (P.)
- Les conteneurs enterrés à Ordures Ménagères Résiduelles – Apport Volontaire (O.M.R. AV)
- Les conteneurs enterrés à Déchets d'Emballages Légers – Apport Volontaire (D.E.L. AV)
- Les points d'apport volontaire à Textiles – Linges – Chaussures (T.L.C.)
- Le réseau des déchèteries (DT)

Les services de collecte et certains transferts sont assurés en régie. Les autres transferts et le traitement sont confiés à des prestataires privés.

En 2022, le service de gestion des déchets est devenu une **direction** à part entière au sein de la Direction Générale Qualité de la Vie.

Son organisation est la suivante :

ORGANIGRAMME DIRECTION GESTION DES DÉCHETS 2022



1.3. LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COLLECTÉS EN 2022

Cette catégorie regroupe les déchets des collectes sélectives, les déchets collectés en déchèterie et les ordures ménagères résiduelles, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par les collectivités.

Les tonnages collectés sont répartis ainsi :

Type de collecte	Type de déchets	Quantité
Porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	14 384,48
	Déchets d'emballages légers	1 943,04
	Carton	132,88
	Déchets verts (sur rendez-vous)	0,14
	Encombrants (sur rendez-vous)	7,95
Apport volontaire	Ordures ménagères résiduelles	488,94
	Déchets d'emballages légers	109,38
	Verre	2 972,54
	Papier	1 186,44
	Textiles, linges et chaussures	314,09
	Déchèteries	22 065,68
Total		43 605,56

**Grand Châtelleraut :
552 kg/hab/an**

**Vienne :
596 kg/hab/an***

*données 2021 (AREC)

**Nouvelle Aquitaine :
698 kg/hab/an***

*données 2021 (AREC)

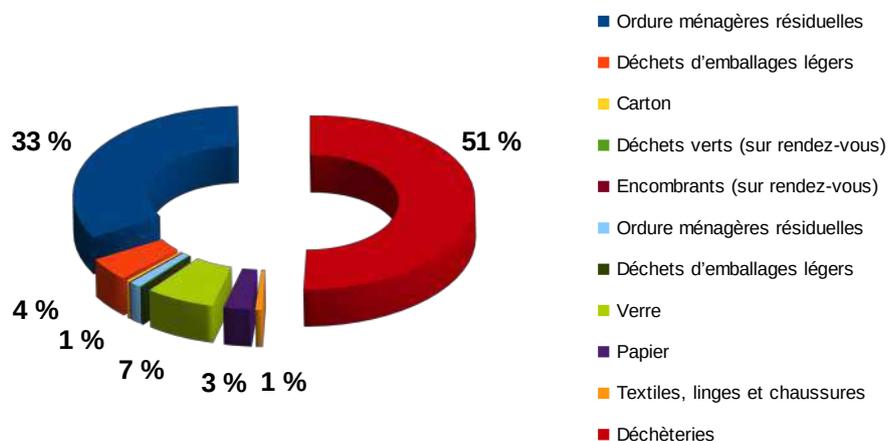
**France :
611 kg/hab/an***

*données 2021 ADEME

La quantité totale de déchets de Grand Châtelleraut est de 43 606 tonnes en 2022 alors qu'en 2021 elle était de 48 290 tonnes, soit une diminution de 9,7% (- 4 684 tonnes).

Le ratio par habitant de Grand Châtelleraut a diminué de 9,3% (-56,1 kg/hab/an).

Le graphique suivant montre la part en pourcentage que représente chaque type de déchets collectés en 2022 :



II – De la réduction des déchets, à l'économie circulaire

2.1 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Qu'est ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ? Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic socio-économique du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). De ce fait, par la délibération du 16 novembre 2020, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut s'est lancée dans son deuxième Programme de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027 et s'inscrit ainsi dans une stratégie globale de l'économie circulaire.

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- Réduire les DMA de 8 % entre 2015 et 2026, soit passer de 523 kg/hb à 481 kg/hab, hors gravats ; **(2023 : 474kg/hb objectif atteint)**
- tendre vers 60 % de foyers pratiquants une solution de tri à source des biodéchets en 2026 ; **(2023 : 50 % des foyers pratiquent le compostage)**
- Assurer la valorisation globale (matière, énergétique et organique) d'au moins 65 % des déchets ménagers et assimilés. **(2023 : 60 % de valorisation globale)**

Le PLPDMA est articulé autour de cinq axes principaux (et 44 sous-actions):

- I. Stratégie pour la réduction des déchets organiques
- II. Stratégie pour le développement de la consommation responsable
- III. Stratégie pour une production durable des acteurs économiques
- IV. Stratégie d'éco-exemplarité du service public
- V. Stratégie pour recycler davantage

Une gouvernance a été construite au lancement du programme.

En mai 2022, une première réunion de la commission consultative d'élaboration (CCES) a eu lieu. l'objectif de cette réunion a été de rappeler les objectifs de réduction de déchets, des axes de travail et des actions qui découlent du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027 sur le territoire de Grand Châtelleraut. A la fin de cette réunion, des acteurs (tant internes qu'externes) se sont inscrits sur un / des axe(s) précité(s) afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés

Pour rappel, la CCES est imposée par le décret du PLPDMA. Aussi, c'est un lieu de co-construction à vocation consultative et prospective :

- la CCES donne son avis sur le projet ;
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;
- la CCES évalue le PLPDMA tous les ans.

Ses avis et ses travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

Labellisation Économie Circulaire : un premier palier pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault

Schéma synoptique de l'économie circulaire

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Source : ADEME

Pourquoi et pour qui ?

La CAGC est lauréate du 1^{er} palier (sur un total de 5). Cette labellisation permet de reconnaître et valoriser au niveau national l'engagement de la collectivité dans une politique d'économie circulaire, à travers :

- un engagement politique affirmé
- la mise en place de moyens concrets
- l'approfondissement de la connaissance de son territoire et de ses acteurs
- une volonté d'amélioration continue

De plus, la labellisation est répartie en 5 axes qui sont les suivants :

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

Les perspectives pour les années à venir de la Direction Gestion des Déchets sont de continuer de s'engager davantage afin de renforcer sa politique d'économie circulaire sur le territoire.

2.2 ACTIONS MISES EN PLACE

2.2.1 La plateforme en ligne par-ici-la-recup



La société gestionnaire de la plateforme de don en ligne par-ici-la-recup.fr a fait l'objet d'une liquidation. Aussi, les 140 dons permis en 2021 n'ont pas pu être poursuivis en 2022.

La direction numérique de la collectivité étudie l'éventualité d'un rachat de nom du domaine pour tenter de reprendre en interne l'utilisation de la plateforme. La direction Gestion des déchets a contacté les utilisateurs de la plateforme pour les informer, et a publié un article sur les autres possibilités de donner ses objets et matériaux sur son site : par-ici-les-bons-gestes.fr

2.2.2 La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets :

Du 19 au 27 novembre 2022, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets a eu lieu sur le territoire de Grand Châtelleraut.

Axée sur la politique globale d'économie circulaire, elle a permis une mise en valeur d'actions de réduction des déchets à destination du grand public. Cette année la thématique principale de la SERD était le textile.

Ainsi, il y a eu notamment :

- **Une gratiféria à la salle multimédia de Lencloître sur le week-end du 19-20 novembre :**

Des objets étaient collectés dans les zones de dons en déchèteries pendant trois semaines avant d'être proposés lors du premier week-end de la SERD. L'objectif était de sensibiliser l'utilisateur au réemploi et lutte contre le gaspillage grâce à la quantité d'objets pouvant être réutilisés.

- 608 personnes se sont déplacées à Lencloître pour venir à la gratiféria (dont 450 le samedi) ;

- 45 conteneurs de 660 litres plus de nombreux meubles ont trouvé preneurs et ont ainsi pu avoir une deuxième vie soit environ 5 tonnes de déchets évités ;

- Le Ressort, entreprise à but d'emploi, a récupéré le peu d'objets qu'il restait le dimanche en début d'après-midi pour La recyclerie *la Galerie du réemploi* de Naintré. Par conséquent, aucun objet n'est retourné en déchèterie.



- **Deux ateliers d'échanges sur les couches réutilisables :**

Le dimanche 20 novembre, un atelier de partages et d'échanges d'informations à Ingrandes et un second à Vouneuil-sur-Vienne ont été proposés par Karine Baron, assistante maternelle fondatrice de "Ma Valise Écolo" sur les couches alternatives réutilisables.

- **Des visites des ateliers d'Audacie:**

Le mercredi 23 et vendredi 25 novembre, la Structure d'Insertion par l'Activité Économique a ouvert ses portes pour permettre aux visiteurs de voir la face cachée des bornes de dépôt de textiles, ce que deviennent les anciens vêtements et le projet Plaxtil, matière plastique incorporant des textiles d'Audacie.



- **Une animation à l' IUT de Châtelleraut :**

Une trentaine d'étudiants a été sensibilisée au zéro déchet et participé à des ateliers sur le thème de la réduction des déchets et la réutilisation de textiles pour fabriquer de nouveaux objets.

- **Une conférence zéro déchet :**

La soirée du jeudi 24 novembre était consacrée à l'initiation au mode de vie zéro déchet, à la salle de la Gornière à Châtelleraut.

- **Une visite du Centre de Tri de Poitiers :**

18 visiteurs ont pu découvrir la face cachée du recyclage des déchets le vendredi 25 novembre au Centre de tri SUEZ.



- **Un Ciné-débat :**

34 personnes ont assisté à la projection du film «TRASHED» et ont ensuite participé au débat au cinéma Le Loft à Châtellerault le vendredi 25.

- **Des ateliers Do It Yourself (D.I.Y.) :**

Du samedi 19 au 26 novembre, la boutique HygieneOnaturel a proposé d'initier dans ses locaux les personnes intéressées à la fabrication d'éponges végétales lavables, de lessives, d'emballages écologiques, de produits vaisselle solides, gel WC et pierre d'argile.

- **Deux ateliers de sensibilisation sur le compostage :**

Le mercredi 23 à Naintré et le samedi 26 aux jardins partagés d'Ozon à Châtellerault, 24 personnes ont découvert ou approfondi leurs connaissances sur l'or noir du jardin en partenariat avec l'association Compost'Âge.



- **Les portes ouvertes de la Recyclerie du Ressort à Naintré :**

Différents ateliers proposés tout au long de la journée du samedi 26 novembre :

- La réutilisation du bois en économie circulaire : exposition sur le cycle de vie du bois et démonstration de réutilisation du bois de palette.
- Démonstration d'impression 3D : comment sauver un appareil électroménager grâce à l'impression 3D?
- Visite de la Recyclerie
- Café réparation où les personnes pouvaient apporter leurs objets et apprendre à les réparer avec l'aide des bénévoles de l'association Espri'kolibri et Les Petits Débrouillards.
- Atelier de réparation de vélos.

- **Une sensibilisation à la médiathèque Georges Rouault :**

Un Quizz pour les enfants, une boîte de récupération de chaussettes orphelines et une exposition «Le revers de mon look» ont été proposés à Châtellerault du lundi 21 au vendredi 25 novembre.

2.2.3 Le Stop-pub

Le stop-pub à l'effigie de la campagne de communication de la prévention est toujours disponible pour les habitants qui le souhaitent. Il peut être récupéré notamment dans les mairies du territoire ou directement auprès de la Direction Gestion des Déchets. En 2022, environ 1000 Stop pub ont été distribués sur Grand Châtellerault. On estime à 44,90 % des foyers équipés



2.2.4 Prêt de gobelets et des totems de tri



La Direction Gestion des déchets prête gracieusement des gobelets réutilisables (associations, particuliers...). Seule la perte est facturée. En 2022, 2110 gobelets ont été empruntés.

La Direction possède également des totems de tri pour sensibiliser les usagers au tri des déchets et à la prévention, lors des manifestations organisées sur son territoire. En 2022, l'équivalent de 81 totems ont été empruntés soit 30 totems de plus que l'année précédente.

2.2.5 Programme d'Accompagnement Territorial des Entreprises à l'Efficacité Matière (PACTE EM)

Ce projet a démarré fin 2019 en collaboration avec la CCI de la Vienne (Chambre de Commerce et d'Industrie) et de l'association Soltena (ex- Pôle des éco-industries). suite à une phase de prospection des entreprises.

Suite à une phase de prospection 5 entreprises se sont engagées jusqu'à la fin du projet :

- Facedim
- Sofidel
- Fenwick-Lindle
- Tap Tools
- Carambar & Co

L'objectif de chaque entreprise est de générer des économies financières grâce à la réduction des pertes matières, à hauteur de 1500€ minimum par entreprise.

Initialement prévue pour une période de 18 mois, le programme a été perturbé par la situation sanitaire de 2020 et 2021 ainsi que les problèmes d'approvisionnements et de chômages partiels qui en ont résulté.

Malgré tout, les accompagnements individuels trimestriels ont eu lieu comme le prévoyait le programme. La majorité des différents plans d'actions on était menée à terme dans les entreprises participantes en fin d'année 2021 et début 2022.

On peut citer les réussites suivantes :

- Facedim : Mise en place d'une boucle de réutilisation pour 8T de bois et 1,5T de carton ;
Reprise de panneaux agglomérés par Le Ressort pour la création et la réparation de mobilier ;
- Sofidel : Recyclage de papier type glassine en pâte à papier (8T/an)
- Carambar & Co : Méthanisation des produits sucrés (300 T/an)
Compostage des boues organiques d'épuration (80T/an)

2.2.6 Démarche d'écologie industrielle et territoriale (E.I.T.)

En 2020, la collectivité a été lauréate à l'appel à projet EITNA (écologie industrielle et territoriale en Nouvelle-Aquitaine) en niveau 2 soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le lancement d'une démarche EIT par Grand Châtelleraut s'inscrit dans sa volonté d'accompagner et de soutenir les entreprises vers les objectifs d'économie circulaire tel que :

- Une utilisation modérée et plus efficace de nos ressources.
- la réduction des déchets mis en enfouissement.
- La valorisation des déchets en tant que matières et ressources.

Le bilan en 2022 de la démarche est le suivant :

- 66 entreprises rencontrées et mises en relation à travers le réseau E.I.T. Réso'Éco ;
- 25 synergies mises en œuvre dont 19 synergies récurrentes avec 22 entreprises ;
- 450 tonnes de matières détournées en réutilisation, recyclage et valorisation ;
- Les ateliers ressources qui ont permis de mettre en œuvre deux synergies pérennes, deux synergies ponctuelles et cinq synergies en cours ;
- Le Cercle HSE qui réunit 22 des plus grandes entreprises du territoire et qui a permis la mise en œuvre de cinq synergies de substitution ;
- Un groupe de travail sur l'autoconsommation collective ;
- Newsletter et envoi d'informations, « Info Réso'Éco », à l'ensemble des entreprises du réseau (total de 20 envois dans l'année à 80 contacts).

2.3 TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

La loi relative à l'anti-gaspillage et à l'Économie Circulaire du 10 février 2020 oblige le tri à la source pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets à compter du 31 décembre 2023 y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements publics et privés.

Le Grand Châtelleraut a retenu le 11 octobre 2021 le scénario suivant :

- Poursuite de la promotion du compostage individuel ;
- Compostage collectif pour les zones d'habitat vertical et les quartiers disposant d'espaces verts ;
- Collecte de biodéchets en apport volontaire pour les centres urbains dense de six communes.

Au mois de novembre 2022, la Communauté d'Agglomération est lauréate de l'appel à projet TRIBIO de l'ADEME et de la région Nouvelle Aquitaine. L'objectif est d'accompagner la collectivité pour la stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets, un responsable biodéchets est arrivé au mois de novembre 2022.

2.3.1 Enquêtes pratiques sur la gestion à domicile des biodéchets

Au second semestre 2022, deux enquêtes ont été réalisées par la Direction Gestion des Déchets

- Une enquête réalisée en interne (sur un échantillon de 380 foyers) afin d'évaluer le maintien de la pratique du compostage domestique des usagers recensés qui ont acheté un composteur individuel à la collectivité
- Une enquête réalisée en étroite collaboration avec le bureau d'études POLYGONE auprès de l'ensemble des habitants de Grand Châtelleraut (hors SIMER et sur un échantillon de 553 foyers) afin d'identifier la part d'usagers non recensés pratiquant le compostage sur la collectivité.

Les résultats des deux enquêtes réalisées ont permis :

- De connaître la part des usagers qui composte (1 foyer sur 2) et la part d'usagers qu'il reste à équiper ;
- De mieux identifier la vente de composteurs individuels et les besoins des usagers ;
- D'avoir une connaissance plus concrète de l'efficacité des actions de communication et des relais d'informations ;
- De relever les principaux freins au compostage.

2.3.2 Le compostage individuel

Déterminée à agir sur la réduction des déchets, la direction Gestion des déchets encourage et soutient la pratique du compostage.

La collectivité continue à vendre à tarif préférentiel des composteurs en bois (20 €) et en plastique (15 €) d'un volume de 400 litres. Un bioseau est offert aux usagers qui s'équipent d'un composteur ou qui conservent leurs pratiques (en bac ou en tas). À chaque remise de matériel, un guide pratique est fourni.

Afin de permettre à tous de s'équiper en 2022, la direction a fait évoluer les modalités d'acquisition d'un composteur. Ainsi, en plus de la réservation par téléphone, il est désormais possible de réserver et de payer son composteur en ligne depuis le site par-ici-les-bons-gestes.fr, ou par bon de commande papier accompagné d'un règlement en chèque à envoyer par voie postale. Le règlement en espèces peut toujours se faire directement dans les locaux du Centre technique Municipal de Châtelleraut.

De plus, en collaboration avec 32 communes du territoire, des livraisons ont été mises en place pour permettre aux usagers de récupérer leur composteur une fois par mois dans les mairies ou les services techniques près de chez eux. Les usagers ont toujours la possibilité de retirer leur composteur au Centre Technique Municipal de Châtelleraut.

En 2022, 496 composteurs ont été distribués lors des ventes mensuelles au Centre Technique Municipal de Châtellerault et 101 grâce aux premières livraisons dans les communes. En tout, ce sont 597 composteurs individuels qui ont été vendus dont 468 en bois et 129 en plastiques et 647 bioseaux. Cela représente une hausse de 25 % par rapport à l'année dernière (477 composteurs en 2021).

Les objectifs sont de continuer à développer les ventes pour atteindre 1 500 ventes/an (objectif TRIBIO).

2.3.3 Le compostage collectif

L'installation d'un nouveau site de compostage qu'il soit partagé ou autonome en établissement est toujours accompagnée d'une action de sensibilisation sur les bonnes pratiques du compostage.

Les écoles peuvent aussi solliciter la Direction Gestion des Déchets pour une animation sur ce thème, avec ou sans installation de composteurs dans leur établissement. Dans le cas où elles n'ont pas la possibilité d'installer un composteur, la direction peut mettre à disposition des lombricomposteurs sur convention.

Par ailleurs, il arrive que des acteurs du territoire souhaitent une nouvelle action de sensibilisation autour d'un site de compostage déjà existant, lorsque les utilisateurs du site ont changé ou à l'occasion d'un évènement organisé sur la réduction des déchets.

Les sites de compostage partagés permettent aux usagers qui ne possèdent pas de jardin de pouvoir composter. La collectivité accompagne l'installation de sites de compostage partagés. Ces derniers sont dotés de trois bacs de 800L en bois ainsi que de panneaux de sensibilisation expliquant le compostage et les bonnes pratiques. Ils sont ouverts aux habitants du quartier de ces sites, qui reçoivent un bioseau en échange d'un engagement aux bonnes pratiques du compostage.

En 2022, la MJC Horizon Sud a doté ses jardins partagés en équipement.

Le compostage autonome en établissement se pratique lorsque les différents acteurs d'une même structure se partagent le site de compostage. En 2022 les établissements suivants ont été accompagnés pour la pratique du compostage :

- La Maison pour Tous, Place de la Belgique à Châtellerault,
- Le Collège OGEC Saint-Pierre, à Dangé Saint Romain,
- Le collège Saint-Gabriel à Châtellerault

Les écoles des 10 classes ayant participé au Projet Pédagogique 2021 2022 et qui ne possédaient pas de composteurs ont également été équipées.

2.3.4 Le broyage des végétaux

L'année 2022 a été marquée par le changement de l'entreprise prestataire du service de broyage. La collectivité travaille désormais avec l'entreprise Arboréa.

En 2022, **10 demi-journées** de broyage sur les déchèteries ont été organisées. Ce sont 63 usagers qui ont produit chacun en moyenne 1 m³ de broyat. C'est environ 16 tonnes de déchets verts évités grâce à ces opérations.

2.3- COMMUNICATION

Presse / Web :	
<ul style="list-style-type: none"> • 2 articles pour la SERD dans Nouvelle République • Carte des points d'apport volontaire sur l'application Guide de tri CITEO 	
Site internet de l'économie circulaire :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les bons gestes permettant de réduire ses déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Un agenda (vente composteurs, broyage, événements...)
<ul style="list-style-type: none"> • Une carte interactive pour situer les bornes des points d'apport volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation en déchèterie : le principe de la recyclerie
<ul style="list-style-type: none"> • Une partie dédiée à la réservation en ligne des composteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bons gestes des professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi choisir des produits durables : www.produitsdurables.fr 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication lors de la SERD (plaquette – affichage urbain – réseaux sociaux – panneaux publicitaire...)

Site Web : <http://www.par-ici-les-bons-gestes.fr/>

2.4- ÉTUDE TARIFICATION INCITATIVE ET OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

La tarification incitative permet l'application du principe de pollueur payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

Une tarification incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est un redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOMI) ou une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMI) comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits. La tarification incitative permet de financer le service et de maîtriser voire de baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a été accompagnée par un bureau d'études afin de mener sa réflexion relative à la facturation et à l'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets. La lancement de cette réflexion a débuté le 16 mars 2021 (validation par le Copil de la démarche et du cahier des charges de l'étude) et s'est achevée le 12 décembre 2022 (validation en Réunion de Travail de Bureau des scénarios retenus).

Le bureau d'études a présenté les leviers d'optimisation suivant deux aspects distincts :

- Leviers techniques : adaptations du service public de prévention et de gestion des déchets
- Leviers financiers : modalités de facturation du service public de prévention et de gestion des déchets.

Les propositions suivantes d'adaptation du service public de prévention ont été retenues :

- Conteneurisation de la collecte des ordures ménagères et des emballages ;
- Réduction des fréquences de collecte des déchets : collecte une fois tous les 15 jours pour les deux flux ordures ménagères et déchets d'emballages légers (hors centre villes et bourgs concernées par la collecte en apport volontaire des biodéchets : suppression d'une collecte d'ordures ménagères) ;
- Réduction de la fréquence de collecte des cartons (passage à une fois par semaine) ;
- Déploiement de la collecte en bennes à collecte latérale (au fur et à mesure du renouvellement des véhicules) ;
- Mise en place de sondes de télé-relève dans les points d'apport volontaire à verre et à papier ;
- Participation au renouvellement des conteneurs enterrés des bailleurs sociaux et prise en charge de la maintenance ;
- Déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets : poursuite de l'équipement en composteurs individuels et partagés (habitat collectif et de quartier), mise en place de l'accompagnement et du suivi du compostage collectif et de la gestion autonome en établissement, déploiement progressif de la collecte sélective des biodéchets en apport volontaire (zones urbaines pour 6 communes).

La stratégie déchets de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault sera proposée à l'adoption en Conseil d'Agglomération du 3 juillet 2023.

L'étude confiée au bureau d'études consistait à proposer une refonte de la redevance spéciale ainsi qu'à étudier la faisabilité de la tarification incitative sur le territoire. La mise en œuvre de la TEOMI a été retenue suite à une comparaison avec la REOMI grâce à une analyse multicritères.

Le choix s'est porté sur la facturation par la TEOMI des ordures ménagères résiduelles mais aussi des emballages. Pour la redevance spéciale, la décision est que tous les producteurs non ménagers à partir de 240 litres par semaine jusqu'à 1 100 litres seront éligibles.

En 2023, la Direction gestion des déchets fera la préparation pour la mise en place des leviers techniques, de la tarification incitative et de la refonte de la redevance spéciale, ainsi que l'adaptation du SPPGD.

2.5- CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut souhaite avoir une meilleure connaissance de la composition des ordures ménagères résiduelles avant le déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets. L'objectif est de valider la pertinence des actions pour l'optimisation de la direction gestion des déchets, en particulier sur les gisements présents :

- Biodéchets
- Emballages et papier, comprenant les extensions de consignes de tri
- Autres matériaux qui font l'objet d'une REP : textile, D3E, DDS

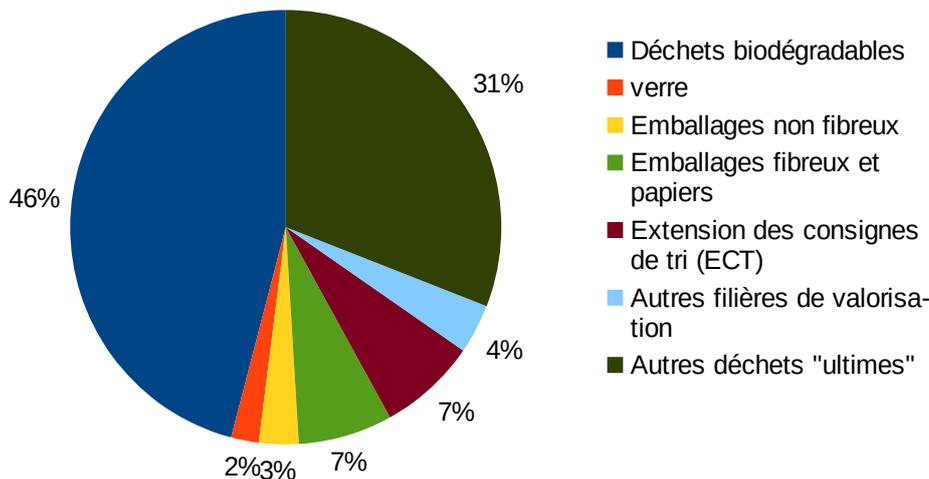
Pour ce faire, des caractérisations ont été réalisées sur les sacs d'ordures ménagères prélevés avant le passage de la benne de collecte au mois d'août 2022 sur une période de 10 jours (12 prélèvements).

Ces données permettent :

- De connaître précisément le gisement de déchets putrescibles, y compris le gaspillage alimentaire ;
- De calculer le taux de captage des différents flux, objets d'une collecte sélective, par rapport au gisement réel, de sorte d'apprécier les marges de progressions.

Résultat de la composition moyenne des ordures ménagères de Grand Châtelleraut :

composition moyenne des ordures ménagères caractérisation 2022



- 46 % de biodéchets sont présents dans les ordures ménagères résiduelles
- 19 % des déchets biodégradables sont des produits alimentaires non consommés cela représente 31,5 kg/hab de gaspillage alimentaire.
- On retrouve plus de 19 % d'emballages recyclables dans nos ordures ménagères. Cela représente 32 kg/hab
- 4 % du gisement devrait aller en déchèterie dans les autres filières de valorisation
- Seulement 31 % de nos ordures ménagères sont des déchets ultimes

En conclusion, on pourrait théoriquement diminuer de 70 % le contenu de la poubelle noire.

III - La sensibilisation aux déchets

3.1. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU COURS DE L'ANNÉE

Au total, les actions de sensibilisation ont touchées 3 663 personnes en 2022 dont 1 692 enfants dans le cadre d'animations en milieu scolaire et du projet pédagogique.

3.1.1. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire

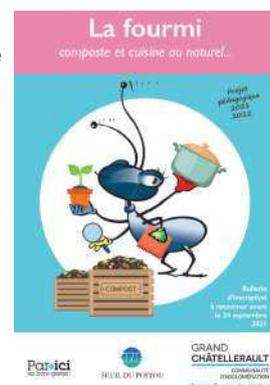
Le projet pédagogique a de nouveau été proposé sur l'année scolaire 2021-2022 aux enseignants du territoire avec comme thème « La fourmi composte et cuisine au naturel... », toujours en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou.

L'objectif de ce projet est de permettre aux adultes de demain c'est-à-dire les élèves de prendre conscience des quantités de déchets produites, de leurs impacts sur la nature et d'apprendre à les diminuer à la source.

La Direction Gestion des déchets propose ainsi chaque année aux classes de CE2 au CM2 des écoles primaires de l'Agglomération de Grand Châtelleraut un projet d'animations tout au long de l'année scolaire. Celui-ci ayant fait l'objet au préalable d'une validation par l'inspection académique.

Afin d'assurer une action de qualité, 10 groupes de 30 élèves maximum sont sélectionnés et participent au projet.

Sur l'année 2022, les séances 2 ont pu se poursuivre et les séances 3 et 4 ont pu avoir lieu auprès des 10 classes participantes.



Photos de séances 3 : visite d'une structure locale qui s'inscrit dans une démarche de production locale avec le respect de l'environnement.



Visite de la chèvrerie de Fonteveille avec une de l'école Jean Zay de Châtelleraut.



Visite de l'exploitation maraîchère le Jardin classe des Alleux avec une classe de l'école Louis Pergaud de Dangé-Saint-Romain.

Photo de séances 4 « La fourmi cuisine les plantes sauvages » :



Séance de cuisine au naturel avec une classe de l'école Anne Frank de Thuré et une classe de l'école Antoigné de Châtellerauld.



Le projet pédagogique 2022-2023 a été lancé en septembre auprès de 10 classes du CE2 au CM2 de Grand Châtellerauld. Cette année le projet pédagogique est intitulé « La Fourmi anti-gaspi' ! », projet toujours en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou. L'objectif de ce projet est de faire découvrir aux élèves la proportion des déchets alimentaires par rapport aux différents types de déchets produits pour permettre leur diminution en amont via des éco-gestes simples.

Pour cela, et dans le cadre de l'économie circulaire, les élèves seront capables de réfléchir sur les enjeux du gaspillage tout au long du cycle alimentaire (conception du produit, choix et habitudes du consommateur et alternatives de valorisation des déchets).

9 classes ont pu bénéficier de deux séances sur le dernier trimestre 2022 et la dixième classe a bénéficié d'une séance.

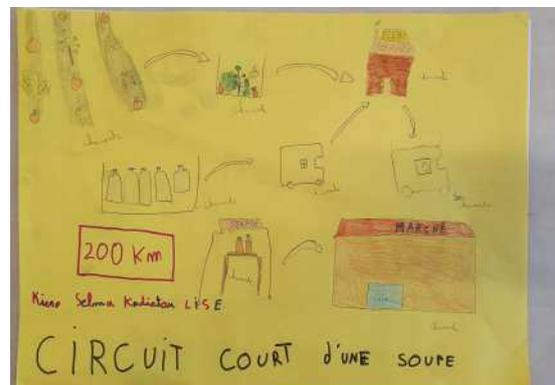
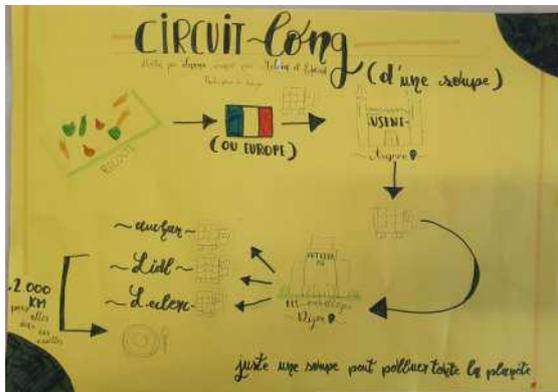
Photos de la séance 1 « Qu'est-ce qu'on mange ce soir ? » :

Séance sur les différents modes de consommation et d'alimentation dans différents pays du monde ainsi que la notion de saisonnalité des aliments et son importance.



Avec une classe de l'école La Belle Allée de Scorbé-Clairvaux et Joséphine Baker de Lençloître.

Photos de créations d'élèves lors de la séance 2 « Qu'est-ce qu'on achète ? D'où ça vient ? » : Séance sur le parcours des aliments (circuit-court de proximité/circuit-long) du producteur au consommateur, pour comprendre ce qu'est le gaspillage alimentaire et ses conséquences, ainsi que s'interroger sur son propre gaspillage.



Des animations ponctuelles ont également été réalisées à la demande des établissements et structures. Elles ont porté sur le tri et la prévention des déchets et ont permis l'installation de composteurs au sein d'établissements scolaires ou encore la visite de déchèteries du territoire.

3.1.2. Les actions de sensibilisation grand public diverses

En 2022, de nombreuses actions de sensibilisation ponctuelles « grand public » autour de la thématique du tri et de l'économie circulaire ont été réalisées ainsi que des formations auprès du personnel de différentes structures.



Animation sur les consignes de tri et la réduction des déchets avec le Centre socio-culturel des Minimes et le Décathlon à Châtelleraut.



Distribution de sacs jaunes à Availles-en-Châtelleraut

3.2. L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'extension des consignes de tri est en place sur tout le territoire Grand Châtellerault depuis janvier 2019, la mise en place de cette extension des consignes de tri des emballages ménagers permet entre autre :

- de faciliter le geste de tri des usagers
- d'harmoniser les consignes de tri avec les territoires voisins
- de diminuer la quantité d'ordures ménagères (sacs noirs) collectées
- de maîtriser les coûts
- de valoriser et recycler plus de matière

Le recyclage permet de donner une « deuxième vie » aux déchets. C'est à dire qu'ils redeviennent de la matière première nécessaire à l'élaboration d'un produit. La valorisation énergétique des refus permet la création d'énergie électrique et de chaleur.

L'extension des consignes de tri permet de communiquer sur une consigne simple : « **Tous** les emballages se trient »

3.3. LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2022, différents outils de communication ont été réalisés, notamment :

- La plaquette pour les jours et reports de collecte permettant aux usagers de connaître leur jours de collecte et aussi le jour de report pour les jours fériés ;
- Une lettre du tri a été réalisée pour sensibiliser les usagers aux consignes de tri, au compostage et expliquer le devenir de leurs déchets ;



Sac à vrac pour inciter à la réduction des déchets d'emballage



La lettre du tri publiée en 2022

- Des boîtes à pique-nique réutilisables, des gourdes, des stylos, sacs à vrac et en toiles réutilisables ont été distribués pendant les animations.

IV - La Redevance Spéciale

Les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé, le 23 janvier 2012, d'instaurer la Redevance Spéciale (R.S.) sur leur territoire.

C'est une tarification complémentaire à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle est payée par une entreprise localisée dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont gérés par la Direction gestion des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, elle a visé les entreprises, les associations, les commerçants, et autres producteurs non ménagers produisant plus de 3000 litres de déchets par semaine.

En 2022, 20 entreprises étaient soumises à la Redevance Spéciale (R.S) (production de déchets >3000 litres). Le volume des déchets relevant de la facturation de la R.S était de 6 440 200 litres pour un montant de 146 794,72 €.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la redevance spéciale depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022
Nb de redevables RS	22	21	21	20
Vol de déchets concernés (l)	6 695 520	6 809 920	6 566 560	6 440 200
Vol moyen par entreprise (l/an)	304 342	324 282	312 693	322 010
Montants de la RS facturée	165 017,94 €	177 895,09 €	138 182,72 €	146 794,72 €

V - Le Quai de Transit des déchets de Nonnes

5.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Un quai de transfert sert à regrouper les déchets avant qu'ils soient transportés pour être traités. Implanté en position centrale par rapport au gisement des déchets, il permet de réduire les distances parcourues sur les circuits de collecte.



Le quai de transit de Nonnes a été mis en service le 1^{er} janvier 2012.

L'acheminement vers les centres de traitement et de valorisation des déchets est effectué grâce à des véhicules à fond mouvant de 90 m³. Cela présente l'avantage de réduire les coûts de transport et les impacts sur l'environnement en limitant le nombre de voyages vers les sites de traitement.

Les sacs noirs (Ordures Ménagères Résiduelles) et les sacs jaunes (Déchets d'Emballages Légers) sont apportés en haut du quai et tombent dans les remorques à fond mouvant en bas de quai.

Les déchets sont ensuite évacués vers les filières de traitement par un transporteur. Les filières en question sont le centre de stockage de Sommières du Clain et de Sonzay (Suez) depuis le 1er avril 2013 pour les O.M.R., et le centre de tri de Saint Eloi (Suez) pour les emballages depuis le 1er janvier 2015.

Le verre est vidé sur une plate-forme et rechargé une à deux fois par semaine dans les véhicules du transporteur de Verallia afin d'être acheminé à Cognac.

Le quai de transfert a également été conçu pour accueillir les déchets verts. Ceux-ci ont été, depuis le 1er janvier 2013, broyés sur le quai de transfert puis transportés vers la station de valorisation biologique de SEDE Environnement à Ingrandes. Afin de réduire les transports de déchets, des plateformes ont été aménagées sur les déchèteries en 2014 et en 2020 (suite à l'extension du territoire) afin que le broyage des déchets verts soit réalisé sur les déchèteries (hors déchèterie de Nonnes).

5.2. TONNAGES REÇUS EN 2022

Le quai de transit a permis de transférer les tonnages suivants :

	Années	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Tonnages totaux
Ordures ménagères	2021	1276,22	1218,3	1319,72	1258,88	1183,58	1351,04	1367,08	1324,34	1338,46	1280,66	1301,88	1346,06	15 566,22
	2022	1295,62	1128,26	1310,9	1212,12	1234,24	1200,34	1223,8	1252,16	1261,14	1253,66	1228,2	1272,98	14 873,42
Déchets d'emballages légers	2021	158	151,58	174,78	191,2	156,8	184,94	173,3	162,2	161,1	149,8	165,68	192,8	2 022,18
	2022	169,48	153,08	167,9	168,28	179,66	184,28	172,94	183,5	163,12	162,9	168,66	178,62	2 052,42
Verre CAGC	2021	248,8	224,5	243,42	263,76	258,02	247,36	291,42	284,92	272,94	224,58	238,6	207,02	3 005,34
	2022	198,9	228,48	225,84	257,72	258,22	256,22	292,36	318,1	288,68	200,26	255,86	191,9	2 972,54
Déchets verts Quai de transfert	2021	23,45	118,85	315,41	61,44	307,49	354,22	61,71	302,17	329,17	299,17	114,76	406,51	2 694,35
	2022	75,46	105,26	244,9	103,06	206,6	113,12	94,36	171,34	208,16	106,46	148,34	212,02	1 789,08

Ces tonnages comprennent les déchets issus de la collecte en apport volontaire (conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire géré par la Direction gestion des déchets.

Les déchets verts correspondent :

- à ceux collectés de la déchèterie de Nonnes = 1 622,83 tonnes
- à l'entretien des espaces verts de la Ville de Châtelleraut = 163,85 tonnes
- à l'entretien des espaces verts de la commune d'Availles-en-Châtelleraut = 2,40 tonnes

5.3. LA GESTION DES NUISANCES OLFACTIVES

5.3.1. Décisions prises par Grand Châtelleraut

Suite à l'étude odométrique réalisée le 15 novembre 2013 concernant les nuisances olfactives occasionnées par la fermentation des déchets verts sur la plate-forme de stockage, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a pris les mesures suivantes :

- Réduction des quantités de déchets verts stockés sur la plate-forme à déchets verts du quai de transfert avec la création de plate-formes sur l'ensemble des déchèteries de Grand Châtelleraut.
- Augmentation des fréquences de broyage et de l'évacuation du broyat et des tontes
- Traitement des odeurs avec un système de diffusion à vapeur sèche (investissement pour un montant de 26 340 € TTC).

5.3.2. Les mesures prises depuis 2017 pour maîtriser les nuisances olfactives :

Les mesures prises par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault pour réduire les nuisances olfactives et pour régler le système de traitement des odeurs en fonction du ressenti des riverains sont basées sur les deux grands principes suivants :

- Réduire les nuisances olfactives en maîtrisant la gestion du stock des déchets verts sur le site du quai de transfert.
- Régler le système de traitement des odeurs en fonction du ressenti des riverains

La gestion du stock des déchets verts sur le site du quai de transfert

Les fréquences de broyage et d'évacuation du broyat et des tontes sont réalisées tous les quinze jours au lieu d'une fois par mois. La meilleure anticipation des chargements de ces déchets a un impact sur les nuisances olfactives ressenties par les habitants proches du quai de transfert.

Le réglage du diffuseur du traitement des odeurs

Le réglage du diffuseur du traitement d'odeurs est adapté en fonction du temps et des saisons

- Du 1^{er} juin au 15 octobre pour éviter aux usagers les nuisances du week-end le débit du diffuseur est augmenté le vendredi soir.
- Quand la température est supérieure à 10°C par temps sec et chaud, lors des opérations de broyage des déchets verts et de chargement du broyat, la diffusion du neutralisant d'odeurs est augmenté de 15%.

En 2022, aucune plainte des usagers n'a été enregistrée. Les mesures prises par la Direction gestion des déchets ont permis de maîtriser à 100 % les nuisances olfactives.

VI - La collecte en porte à porte

6.1. L'ORGANISATION

Les usagers sont collectés une fois par semaine pour les O.M.R. et les emballages recyclables à l'aide de Benne à Ordures Ménagères (B.O.M.) bi-compartmentées.



Cependant, le centre-ville de Châtelleraut est collecté à l'aide d'une B.O.M. mono-compartmentée. De part le milieu très urbanisé, la fréquence de ramassage est de trois fois par semaine pour les O.M.R. et une fois par semaine (le jeudi) pour les emballages recyclables.

Les points de regroupements en conteneurs enterrés O.M.R. et D.E.L. situés rue d'Avaucourt et du Boulevard Blossac ont été supprimés le 22 novembre 2021. Le mode de collecte des déchets en porte à porte a été mis en place pour l'ensemble des usagers concernés par leur suppression.

Depuis le 5 juillet 2021, l'ensemble du territoire a été harmonisé et le ramassage s'effectue en régie dans sa totalité:

Il est réalisé 48 sorties de camions par semaine :

- Châtelleraut : 13 sorties camions et 2 pour les cartons
- Gros producteurs : 5 sorties camions
- Autres communes : 28 sorties camions (dont 3 pour la commune de Naintré)

La fréquence de collecte des gros producteurs (producteurs non ménagers, de plus de 2m³/semaine et zones d'habitat collectif) a été maintenue.

La collecte des cartons des commerçants est réalisée deux fois par semaine : le mercredi matin et le vendredi soir (centre-ville seulement).

Répartition des tournées de collecte en 2022 :

Jour	Communes	Type de déchets	Nombre de sorties de véhicules
Lundi	Châtellerault (Zone 5) Châtellerault (Zone 6) Châtellerault (Zone 7) Naintré (Zone 1) Naintré (Zone 2) Naintré (Zone 3) Savigny-sous-Faye / Doussay / Cernay Les Ormes Dangé-St-Romain	OMR + Emballages	9
Mardi	Cenon-sur-Vienne Châtellerault (Zone 9) Availles-en-Châtellerault Lençloître Ouzilly Buxeuil / Saint-Rémy-sur-Creuse / Leugny Ingrandes Châtellerault (Zone 3) Gros producteurs n°1 Gros producteurs n°2	OMR + Emballages	10
		OMR	
Mercredi	Vouneuil-sur-Vienne Archigny Bonneuil-Matours Monthoiron Bellefonds Scorbé-Clairvaux Sérigny / Saint-Christophe Mondion / Leigné-sur-Usseau Châtellerault	OMR + Emballages	8
		Cartons	
Jeudi	Châtellerault (Zone 8) Châtellerault (Zone 4) Senillé Saint-Sauveur Saint-Genest-d'Ambière Vellèches / Vaux-sur-Vienne Antran / Oyré / Leugny Gros producteur n°3 Châtellerault (Zone 3) Châtellerault (Zone 3)	OMR + Emballages	9
		OMR	
		Emballages	
Vendredi	Châtellerault (Zone 1) Châtellerault (Zone 2) Châtellerault (Zone 10) Thuré Colombiers Orches / Sossay Saint-Gervais-les-Trois-Clochers Vellèches / Vaux-sur-Vienne / Usseau / Antran Gros producteur n°4 Châtellerault	OMR + Emballages	10
		OMR	
		Cartons	
Samedi	Châtellerault (Zone 3) Gros producteur n°5	OMR	2
Total sorties			48

Une convention est passée avec le Smictom du Chinonais pour le lieu dit « le Groin » commune de Port-de-Piles.

Jours de ramassage des déchets ménagers sur Grand-Châtelleraut en 2022

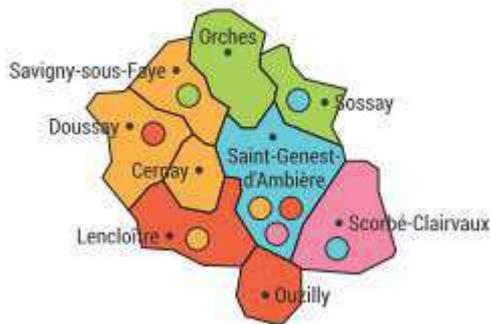
Zone de Grand Châtelleraut Sud



Zone de Châtelleraut



Zone de Grand Châtelleraut Ouest



Zone de Grand Châtelleraut Nord



6.2. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

6.2.1. Les moyens humains

La collecte en porte à porte a été assurée en 2022 par 11 équipes d'agents de collecte réparties de la façon suivante :

- 10 équipes sont composées de trois agents à plein temps
- 1 équipe est composée de trois agents à temps partiel (11h/semaine)

Les équipes commencent leur journée de travail à 4h45 du matin ou à 19h15 le vendredi soir (collecte du carton).

Ci dessous : nombre d'heures effectuées à la collecte en porte à porte en 2022

	Heures de travail travaillées		Heures de récupération		Heures de congés		Heures de formation		Heures d'arrêt maladie		Absences diverses		Heures syndicales		Total heures payées	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Titulaires	31533:55	35602:38	154:10	47:00	4412:00	6286:00	158:00	463:00	2014:50	4581:00	362:00	2627:00	8:00	24:00	38642:55	49630:38
Vacataires	7286:07	7848:23	0:00	0:00	304:00	0:00			120:00		24:00				7734:07	7848:23
Vacataires « Action Emploi »	14370:32	12185:04													14370:32	12185:04
Total	53190:34	55636:05	154:10	47:00	4716:00	6286:00	158:00	463:00	2134:50	4581:00	386:00	2627:00	8:00	24:00	60747:34	69664:05

Le nombre d'heures travaillées en 2022 est supérieur à l'année 2021 (2 445 heures). L'ensemble du territoire est assurée en régie dans sa totalité depuis le 5 juillet 2021. L'année 2022 est donc l'année de référence pour l'optimisation du temps de travail pour la collecte.

Observations :

- Forte augmentation des heures d'arrêts maladie (+2 446h soit deux fois plus)
- Augmentation des heures d'absences (+2 241h soit six fois plus)
- Diminution des heures de récupération (-107h soit trois fois moins)

L'augmentation des absences et des arrêts maladies s'explique par un agent en immersion pendant toute l'année 2022 et un congé de maternité.

Au 1^{er} janvier 2022, la Direction gestion des déchets est passé à 1607 heures par agent par rapport à la refonte du temps de travail. La conséquence a été la suppression de deux semaines de congés par agent et des journées d'ancienneté et de la femme.

6.2.2. La pré-collecte : sacs et bacs

Les sacs jaunes pour la collecte des emballages légers

La collecte des déchets ménagers est organisée en sacs sur l'ensemble du territoire. La Direction Gestion des déchets gère les achats et la livraison des sacs jaunes dans les communes. La distribution aux usagers relève directement des communes.

En 2022, la quantité commandée a pris en compte les demandes et les stocks des communes d'où une augmentation de 11 % par rapport à l'année 2021.

Les sacs ont été livrés dans chaque commune, le détail par commune ci-dessous :

Communes	Collecte sélective
	Sacs (50L)
Antran	0
Archigny	26 000
Availles-en-Châtelleraut	31 200
Bellefonds	5 200
Bonneuil-Matours	83 200
Buxeuil	15 600
Cenon-sur-Vienne	59 280
Cernay	10 400
Châtelleraut	807 040
Colombiers	52 000
Dangé-Saint-Romain	58 240
Doussay	15 600
Ingrandes-sur-Vienne	67 600
Leigné-sur-Usseau	14 560
Lençloître	29 120
Les Ormes	34 840
Leugny	15 600
Mondion	5 200
Monthoirion	2 600

Communes	Collecte sélective
	Sacs (50L)
Naintré	78 000
Orches	10 400
Ouzilly	0
Oyré	20 800
Port-de-Piles	7 800
Saint-Christophe	13 000
Saint-Genest-d'Ambière	26 000
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	10 400
Saint-Rémy-sur-Creuse	11 440
Savigny-sous-Faye	0
Scorbé-Claivaux	39 000
Senillé-Saint-Sauveur	52 000
Sérigny	1 560
Sossais	20 800
Thuré	57 200
Usseau	5 200
Vaux-sur-Vienne	13 000
Vellèches	0
Vouneuil-sur-Vienne	68 120
TOTAL	1 768 000

La distribution dans les communes est très variable. Elle peut se faire lors de journées de distribution ou se faire toute l'année. Dans le cas de journée de distribution, les animatrices peuvent être présentes pour sensibiliser les usagers venant chercher leurs sacs jaunes. Au total, 10 animations qui ont été réalisés en 2022.

Les bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages

Dans les habitats collectifs, des bacs pour les ordures ménagères résiduelles sont fournis par les bailleurs (SEM habitat, propriétaires privés...), et les bacs pour la collecte sélective des emballages légers sont mis à disposition par Grand Châtellerault. Elle gère l'achat, les livraisons et les réparations.

Les établissements scolaires ou de formation et les foyers de personnes âgées sont aussi équipés en conteneurs pour la collecte sélective des emballages légers.

Les usagers situés dans des zones non accessibles aux véhicules de collecte disposent de points de regroupement pour les deux flux mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération.

Le nombre de bacs de regroupement par communes recensé en 2022 est listé ci dessous :

Communes	Points de regroupement	Conteneurs à O.M.R.	Conteneurs à D.E.L.
ANTRAN	9	5	11
ARCHIGNY	32	37	48
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT	12	14	21
BELLEFONDS	0	0	0
BONNEUIL-MATOURS	11	18	18
BUXEUIL	5	6	8
CENON-SUR-VIENNE	10	5	11
CERNAY	20	23	22
CHÂTELLERAULT	249	95	605
COLOMBIERS	25	38	36
DANGE-SAINT-ROMAIN	13	7	18
DOUSSAY	55	83	81
INGRANDES-SUR-VIENNE	12	7	21
LEIGNE-SUR-USSEAU	5	6	11
LENCLOÎTRE	185	256	196
LES ORMES	2	1	3
LEUGNY	8	6	8
MONDION	5	5	12
MONTHOIRON	4	4	11
NAINTRE	35	11	59
ORCHES	46	49	58
OUZILLY	50	64	54
OYRE	7	2	11
PORT-DE-PILES	2	2	4
SAINT-CHRISTOPHE	2	2	4
SAINT-GENEST-D'AMBIERE	78	102	77
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	5	4	8
SAINT-REMY-SUR-CREUSE	5	3	6
SAVIGNY-SOUS-FAYE	34	45	38
SENILLE - SAINT-SAUVEUR	25	22	34
SERIGNY	3	2	5
SCORBE-CLAIRVAUX	123	153	143
SOSSAIS	38	42	49
THURE	36	29	53
USSEAU	18	26	29
VAUX-SUR-VIENNE	1	0	1
VELLECHES	5	5	10
VOUNEUIL-SUR-VIENNE	12	14	23
TOTAL :	1 187	1 193	1 807

Maintenance des bacs à déchets :

Les bacs sont réparés à la demande des usagers, des communes ou des agents. Cela représente 288 interventions dans l'année (-17 % par rapport à 2021). Les réparations réalisées en 2022 se répartissent dans la façon suivante :

- Interventions pour une réparation de couvercle : 110 interventions
- Intervention pour une réparation de roues : 18 interventions
- Intervention pour un changement de bacs : 59 interventions
- Mouvement de bacs : 101 interventions

Répartition des interventions par communes :

Interventions par communes			
Antran	0	Orches	9
Archigny	15	Ormes (Les)	3
Availles-en-Châtellerault	9	Ouzilly	6
Bellefonds	0	Oyré	2
Bonneuil-Matours	14	Port-de-Piles	0
Buxeuil	1	Saint-Christophe	1
Cenon-sur-Vienne	8	Saint-Genest-d'Ambière	3
Cernay	1	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1
Châtellerault	100	Saint-Rémy-sur-Creuse	0
Colombiers	5	Savigny-sous-Faye	2
Dangé-Saint-Romain	3	Scorbé-Clairvaux	7
Doussay	12	Senillé-Saint-Sauveur	5
Ingrandes-sur-Vienne	5	Sérigny	0
Leigné-sur-Usseau	6	Sossay	2
Lencloître	36	Thuré	9
Leugny	0	Usseau	1
Mondion	0	Vaux-sur-Vienne	2
Monthoiron	3	Vellèches	0
Naintré	9	Vouneuil-sur-Vienne	8
TOTAL			288

En 2022, grâce au matériel spécifique utilisé (véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression de 200 bars à eau chaude) l'ensemble des bacs du territoire a pu être nettoyés au printemps.

6.2.3. Les véhicules

Le parc de véhicules pour la collecte en porte à porte comprend 16 Benne à Ordures Ménagères (BOM) :

- 10 BOM de 26 tonnes bi-compartmentées dont deux GNV réceptionnées le 23/09/2022 ;
- 4 BOM de 19 tonnes bi-compartmentées ;
- 2 BOM de 16 tonnes mono-compartmentées.

Deux benne de 26 tonnes sont prévues à la revente en 2023 suite à l'arrivée des benne GNV. Deux véhicules servent de benne de secours.

Le tableau du coût d'entretien par véhicule :

COLLECTE EN PORTE A PORTE 2022											
Immatriculation	Désignation	1ère mise circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	Cumul GNV (kgs)	kms	L/100 km diesel	L/100 km GNG	Sinistres
AB-399-VK	16 T mono compartmentée	29/03/18	2 895,23 €	57,50	5 328,52 €	7 120,87		12 106	58,82		2
EK-464-NJ	16t mono compartmentée	06/03/17	4 770,92 €	40,00	26 231,15 €	5 214,46		7 966	65,46		1
CH-168-JD	19 t bi compartmentée	05/07/12	2 818,64 €	38,25	166,24 €	5 822,05		8 233	70,72		0
FX-656-ZE	26 T bi compartmentée	19/03/21	7 236,94 €	65,33	144,33 €	19 603,24		28 894	67,85		0
FE-528-AF	19 T bi compartmentée	21/02/19	2 645,30 €	49,50	403,24 €	17 370,80		33 106	52,47		0
CE-317-VQ	19 T bi compartmentée	04/05/12	4 270,36 €	46,50	166,24 €	6 157,43		8 944	68,84		1
CP-506-NR	26 T bi-compartmentée	07/01/13	6 623,66 €	67,50	578,68 €	15 313,30		19 671	77,85		1
CA-817-YP	26 Tbi-compartmentée	31/01/12	9 737,52 €	84,00	6 593,60 €	12 722,21		16 248	78,30		1
BK-684-MK	26 T bi-compartmentée	17/03/11	14 809,20 €	95,68	6 293,06 €	17 163,68		23 929	71,73		1
DN-979-JF	26 T bi-compartmentée	20/01/15	6 803,10 €	38,50	2 759,18 €	14 238,50		18 534	76,82		1
EK-529-DJ	19 T bi compartmentée	20/02/17	7 105,05 €	35,00	155,30 €	9 731,63		14 102	69,01		1
FF-964-VQ	26 Tbi-compartmentée	09/04/19	3 811,63 €	95,00	6 168,62 €	14 807,68		17 605	84,11		0
FP-908-QR	26 Tbi-compartmentée	29/04/20	1 559,40 €	37,00	58,80 €	15 617,45		21 191	73,70		0
FP-296 GT	26 Tbi-compartmentée	26/03/20	13 957,93 €	94,50	5 337,57 €	16 952,82		20 545	82,52		0
GJ-549-NN	26 Tbi-compartmentée GNV	23/09/22	0,00 €	3,00	0,00 €		2022,21	3 842		52,63	
GJ-579-NN	26 Tbi-compartmentée GNV	23/09/22	5,71 €	11,50	0,00 €		1788,19	3 520		50,80	
TOTAL GRAND CHÂTELLERAULT			89 044,88 €	844,26	60 384,53 €	177 836,12	3 810,40	258 436,00			9
Moyenne/an GRAND CHÂTELLERAULT			6 360,35 €	60,30	4 313,18 €	12 702,58	1 905,20		71,30	51,72	

Évolution du coût des véhicules pour la collecte en porte à porte :

Bennes à ordures ménagères	Fournitures	Main d'œuvre	Prestations (entretien des véhicules)	Carburant (litres)	Kilomètres	L/100Km (moyenne)	Sinistres
2020	59 481,74 €	656,50	21 646,59 €	140 236,28	179 925,00	77,94	5
2021	49 310,37 €	808,30	17 055,05 €	149 448,09	223 756,00	66,79	5
2022	89 044,88 €	844,26	60 384,53 €	181 646,52	258 436,00	71,30	9
Évolution 2020-2021	80,58%	4,45%	254,06%	21,54%	15,50%	6,75%	80,00%

On observe une augmentation des kilomètres parcourus qui s'explique par l'extension de la régie sur l'ensemble du territoire depuis le 5 juillet 2021. Les coûts d'entretien sont en forte progression en 2022. Le vieillissement du parc et des grosses réparations (comme échange du système de compaction pour un montant de 26 172 €) explique que les frais d'entretien et de réparation ont plus que doublé.

Le rythme de renouvellement est de deux bennes à ordures par an. Les véhicules qui sont renouvelés ont en moyenne 10 ans.

6.3. LES TONNAGES COLLECTÉS

6.3.1. Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

L'évolution de la répartition des déchets sur 2021 et 2022 en tonnes, est présentée ci-dessous :

ANNÉE	Grand Châtelleraut Tonnages par an
2019	15 319,04
2020	15 419,30
2021	15 566,16
2022	14 873,42

Les tonnages d'Omr comprennent également les déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés).

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont diminué en 2022 de 692,74 tonnes. (-4,45 %)



6.3.2. Les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes)

L'évolution des quantités collectées d'emballages ménagers recyclables entre 2021 et 2022 sur le territoire de Grand Châtelleraut est présentée ci-après (tonnages qui comprennent ceux des sacs et bacs jaunes D.E.L. en Porte à Porte et des conteneurs enterrés).

ANNÉE	Grand Châtelleraut Tonnages par an
2019	2 000,60
2020	2 009,26
2021	2 021,88
2022	2 052,42

Les quantités de DEL ont augmenté en 2022 de 30,54 tonnes.(+1,51 %) sur Grand Châtelleraut.

Collecte des déchets recyclables (D.E.L.)



6.3.3. Le carton

Les cartons des commerçants de l'hypercentre de Châtellerault sont collectés deux fois par semaine, le mercredi matin et le vendredi soir, ainsi que la zone Nord de Châtellerault, le mercredi matin seulement. La collecte du vendredi soir a été ajoutée le 1^{er} février 2007. Cette collecte concerne 110 producteurs en 2022.

Évolution du tonnage du carton des activités économiques :

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an
2019	83,01
2020	131,80
2021	147,54
2022	132,88

Les quantités en 2022 ont diminué de 14,66 tonnes (-9,94%). Les quantités sont en forte réduction depuis 2010. Les élus ont décidé de réduire les fréquences de collecte en 2025.

6.4. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

6.4.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL

Les refus de collecte ont été mis en place en janvier 2013 pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la collecte sélective et pour permettre de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques du tri. L'ensemble des circuits est suivi régulièrement.

Depuis 2017, il a été observé une augmentation du taux de refus. Depuis, 2021 Il a été demandé aux agents de collecte une vigilance supplémentaire pour améliorer la qualité du tri. Les remontés de terrains ont été beaucoup plus importantes. Le nombre d'intervention a fortement augmenté et a demandé un renforcement de la présence terrain des animatrices de tri.

L'ensemble de ces actions a permis de baisser les refus de tri pour la collectivité en 2022.

Les agents refusent le sac avec le sticker « refus de collecte », notent l'adresse et la raison du

refus, puis remettent les données à l'ambassadeur qui se rend sur place pour rencontrer l'utilisateur. Il sera invité à présenter le sac correctement trié pour la prochaine collecte

Pour le centre-ville de Châtellerauld (hors point de regroupement et collectifs), si la personne est absente, l'animateur laisse un courrier et des flyers pour un rappel des consignes et ramasse le sac.

Pour les collectifs et les points de regroupement, des opérations de sensibilisation ponctuelles sont effectuées sur les secteurs où des erreurs de tri sont fréquemment relevées par les agents.

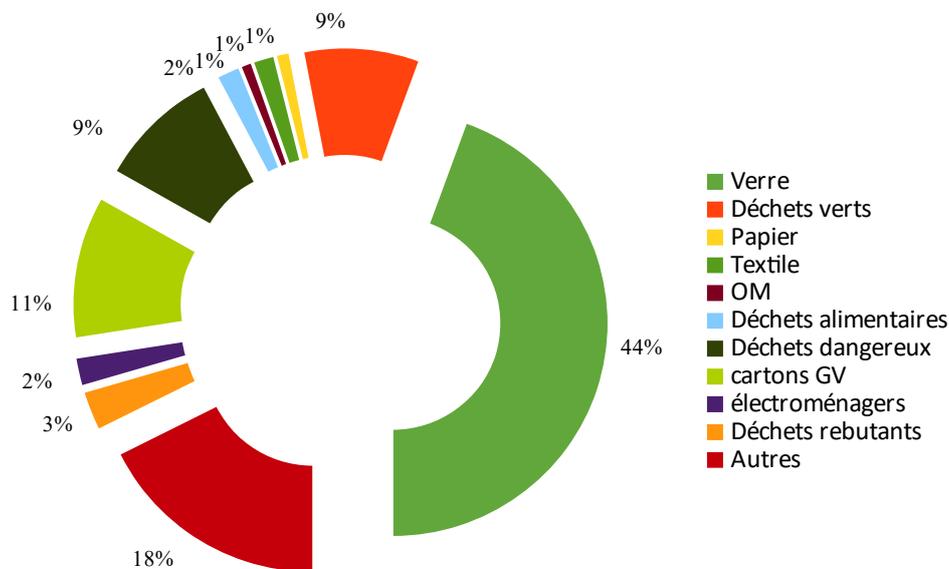
Bilan des Refus pour l'ensemble du Grand Châtellerauld

Sur l'ensemble du territoire de Grand Châtellerauld, 2 429 refus ont été réalisés, soit 349 refus de plus qu'en 2021. Cela représente une augmentation de plus de 17 %. La demande de renforcement de la vigilance des agents de collecte et une baisse de la qualité du geste de tri explique cette augmentation.

Mais, l'ensemble du travail de terrain a amélioré la qualité de nos emballages.

Sur la totalité des 2 429 refus, 10 % des personnes ont été rencontrées (soit 11 % de moins que 2021), 41 % ont reçu un courrier et 49 % un flyer. Le taux de récurrence est de 10 %. soit une augmentation de 2 % par rapport à 2021.

Répartition des refus par nature du déchets sur l'ensemble du territoire de Grand Châtellerauld en 2022



Évolution de la nature des refus de collecte :

Il a été revu en 2022, les différentes natures de refus pour avoir plus de détails.

Nature des refus	2021		2022	
	Quantité	Pourcentage	Quantité	Pourcentage
Verre	888	43%	1079	44%
Déchets verts	227	11%	209	9%
Mauvais jour	14	1%		
Papier	10	0%	21	1%
Textile	24	1%	36	1%
OM	29	1%	17	1%
Déchets alimentaires	39	2%	39	2%
Déchets dangereux	427	21%	221	9%
cartons GV			260	11%
électroménagers			49	2%
Déchets rebutants	36	2%	70	3%
Autres			428	18%
Encombrants	386	19%		
TOTAUX :	2080*	100%	2429*	100%

* un refus peut impliquer plusieurs nature de refus

Les refus pour présence de verre restent majoritaires (44%). Les refus des cartons gros volume (GV) ont été définis car en augmentation surtout avec les professionnels. Il est important de rappeler que les bennes ne peuvent pas techniquement collecter les cartons en trop grosse quantité. Ils doivent être apportés en déchèterie ou lors de la collecte spécifique de cartons

6.4.2. Les caractérisations

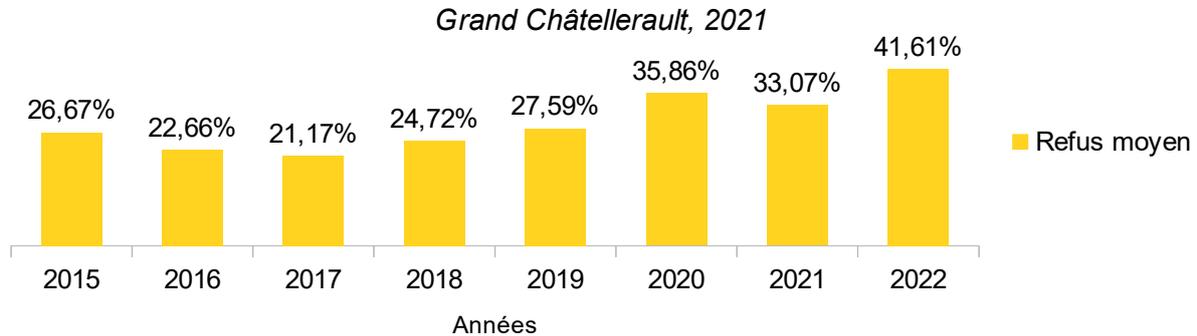
Réalisées sur les emballages entrants au centre de tri, elles qualifient la qualité du tri des usagers. Depuis 2015 la société SUEZ RV Sud Ouest est le prestataire en contrat pour le tri des emballages. Un tri des nouveaux plastiques sur l'ensemble du territoire de Grand Châtelleraut, c'est à dire des pots, barquettes et films en plastique est réalisé pour Grand Châtelleraut Sud depuis 2015, pour Grand Châtelleraut Ouest depuis 2012 et pour Grand Châtelleraut Nord depuis 2019.

Analyse des refus issus des sacs DEL : une typologie en trois points

En 2022, 18 caractérisations ont été programmées avec la Direction Gestion des déchets de Grand Châtelleraut :

Le taux de refus moyen à l'entrée du centre de tri est présenté dans le tableau ci-dessous :

Evolution du taux de refus moyen entre 2015 et 2022



En 2022, le taux de refus moyen annuel sur les caractérisations réalisées au centre de tri de Poitiers est de 41,61 %, contre 33,07 % en 2021. Cette forte augmentation s'explique par la réalisation de trois caractérisations sur le gisement des points d'apport volontaire où le taux de refus moyen est de 64 %.

Ce fort taux de refus s'explique par les ouvertures des colonnes enterrées qui permettent de mettre directement les sacs. Malgré la signalétique les usagers ne font pas la différence. La direction en accord avec les bailleurs, étudie la modification des ouvertures avec le renouvellement de l'équipement.

Pour 2023, il a été décidé que les caractérisations des colonnes enterrées ne seront pas intégrées par rapport aux tonnages apportés (5 % du tonnage total)

Les caractérisations permettent malgré tout de mieux comprendre le type de refus rencontrés. Pour cela, une typologie a été mise en place en 2023 :

- les éléments fin non « triables », ce sont les emballages de moins de 10 cm qui peuvent être triés par le process technique ;
- les erreurs de tri : ce sont tous les déchets qui ne sont pas des emballages ;
- les refus d'extension de consignes de tri : ce sont les emballages qui ne sont pas encore recyclés. Cette partie diminuera en fonction de l'évolution des techniques de recyclage ;
- Les recyclables « triables » imbriqués : ils sont de deux types.
 - Les imbriqués « collecte » : les emballages sont imbriqués à cause du ramassage et du transfert des déchets
 - Les imbriqués « maison » : les emballages sont imbriqués à cause de mauvaises habitudes des usagers

De ce fait, sur l'ensemble des 18 caractérisations réalisées en présence d'une ambassadrice du tri et de l'économie circulaire, on peut faire le bilan suivant :

- Refus classé éléments fins non triable : 11 % du refus
- Refus classé erreurs de tri : 25 % du refus
- Refus classé extension consigne de tri : 37 %
- Refus classé imbriqués : 27 %

Les deux types de refus imbriqués n'ont été caractérisés qu'une partie de l'année. Cela reste donc une première estimation qui sera plus complète en 2023.

Cette différenciation permet de mesurer la part des erreurs réelles de tri des usagers (erreurs de tri et imbriqués) de celles liées au processus de tri (extensions consigne de tri) afin de cibler les actions de communication à mener. Les erreurs de tri des usagers sont donc responsables pour 63 % du refus en centre de tri.

6.4.3 Analyse des matériaux triés en sortie du centre de tri

Les tonnes de matériaux triés en sortie du centre de tri sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

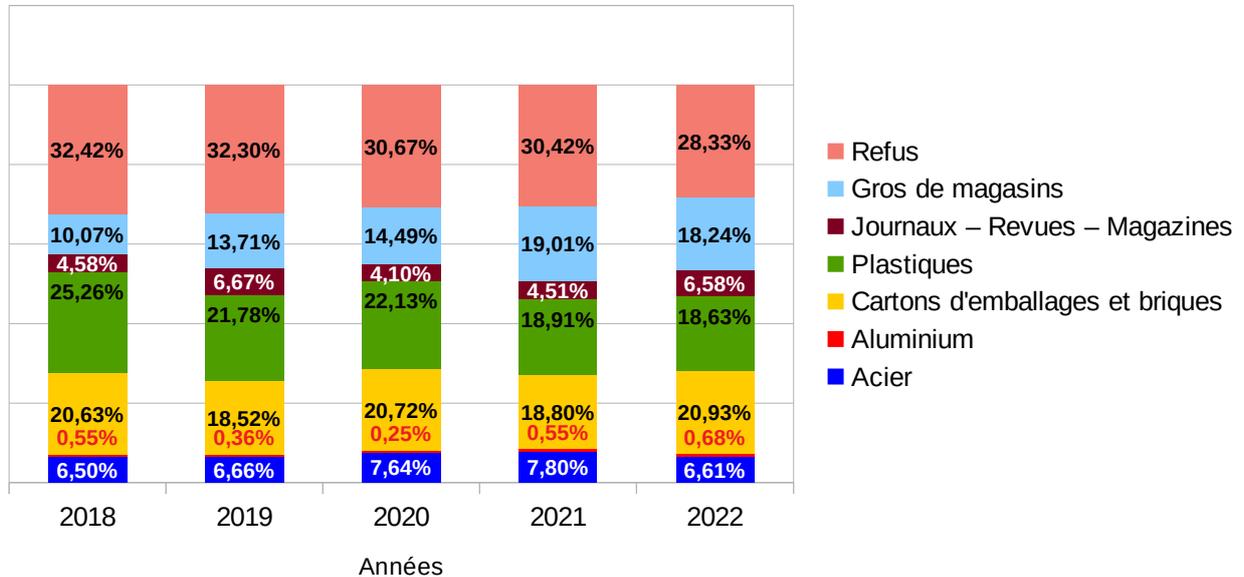
Population	79990 hab.		80159 hab.		79631 hab.		79379 hab.		78962 hab.	
Année	2018 Grand Châtellerault		2019 Grand Châtellerault		2020 Grand Châtellerault		2021 Grand Châtellerault		2022 Grand Châtellerault	
Matériaux triés	Tonnes	Ratios par habitant	Tonnes*	Ratios par habitant						
Acier	123,33	1,54	135,73	1,69	162,60	2,04	164,72	2,08	140,05	1,76
Aluminium	10,41	0,13	7,26	0,09	5,34	0,07	11,65	0,15	14,51	0,18
Cartons d'emballages et briques	391,56	4,90	377,53	4,71	440,73	5,54	397,03	5,00	443,67	5,59
Plastiques	479,56	6,00	443,97	5,54	470,79	5,91	399,36	5,03	395,00	4,98
Journaux – Revues – Magazines	86,89	1,09	135,91	1,70	87,29	1,10	95,22	1,20	139,48	1,76
Gros de magasins	191,12	2,39	279,48	3,49	308,28	3,87	401,44	5,06	386,73	4,87
Performance totale de tri	1282,86	16,04	1379,87	17,21	1475,03	18,53	1469,42	18,51	1519,44	19,14
Refus	615,32	7,69	658,45	8,21	652,49	8,20	642,57	8,09	600,47	7,56
Taux de refus	32,35%		32,30%		30,67%		30,42%		28,33%	

C'est la performance réelle de Grand Châtellerault par rapport à notre gisement pour l'année 2023.

On remarque une forte augmentation du carton. La performance de tri pour le matériau plastique diminue alors que l'ensemble du territoire est en extension de consignes de tri. Des actions doivent être mises en place pour améliorer le taux de captage. On observe une baisse de 2 % du taux de refus qui est pour 2022 de **28,33 %**. Cela démontre les résultats des actions engagées pour améliorer la qualité du tri.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la répartition des différents matériaux présents dans la collecte sélective (sacs jaunes après passage sur la chaîne de tri) entre 2018 et 2022.

Evolution de la répartition des matériaux entre 2018 et 2022



La part majoritaire d'emballages présents dans la collecte sélective correspond aux cartons d'emballages et briques alimentaires ainsi qu'aux emballages plastiques (bouteilles, flacons, pots et barquettes...) et le gros de magasin (emballages cartons et papier de moins de 12 cm). Le papier trouvé dans les sacs jaunes est en augmentation. Il atteint le même taux qu'en 2019.

VII - Les déchèteries

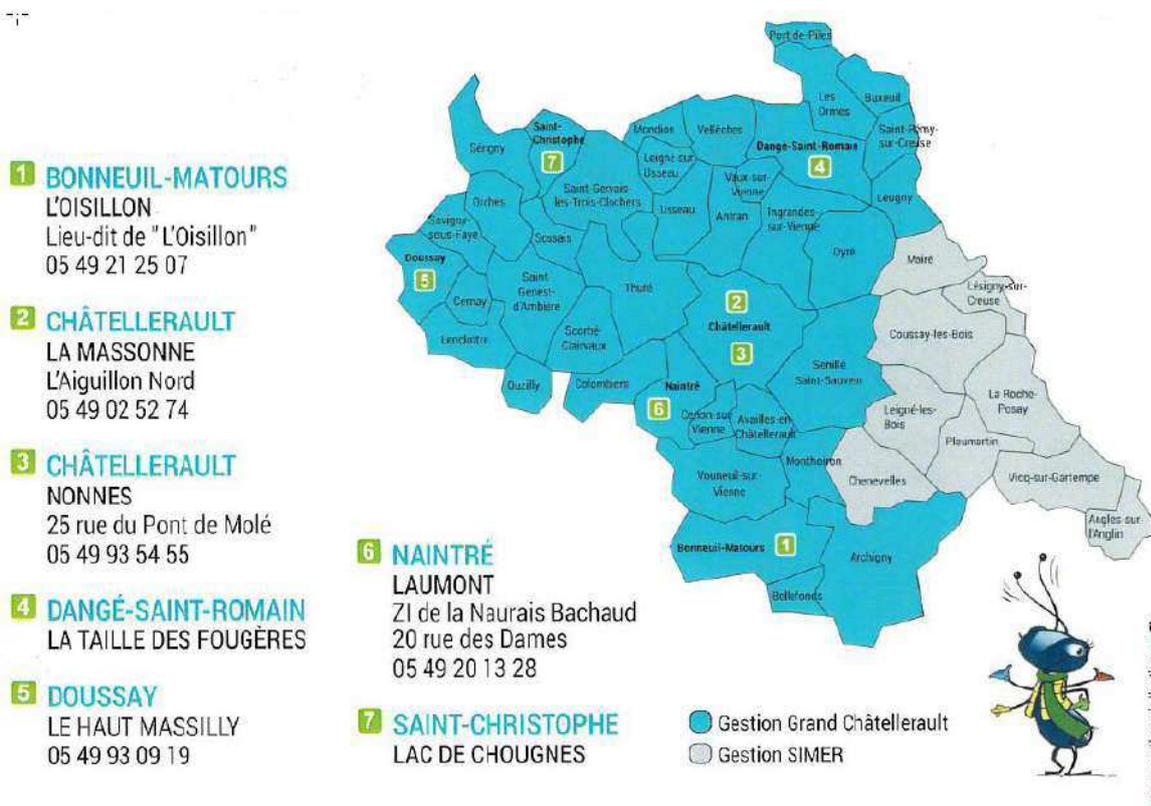
7.1. L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

La Communauté d'Agglomération exploite 7 déchèteries.

A l'extension du territoire, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a intégré 6 nouvelles déchèteries (Doussay, Saint Christophe, Buxeuil, Les Ormes, Ingrandes sur Vienne et Antran). Il a été décidé suite à un audit d'optimiser les réseaux de ces 6 déchèteries.

Le scénario choisit a été la fermeture des déchèteries d'Antran, Buxeuil, les Ormes et Ingrandes sur Vienne, la création d'une nouvelle déchèterie à Dangé-Saint-Romain, le réaménagement de la déchèterie de Doussay et la reconstruction de la déchèterie de Saint Christophe. Les travaux ont pris fin en 2020.

Répartition des déchèteries sur le territoire en 2022





Les conditions d'accueil des usagers sur les déchèteries sont régies par un règlement intérieur commun voté en décembre 2019.

L'accès est gratuit pour les particuliers à l'exception du dépôt de certains pneumatiques.

L'accès est réglementé et payant pour les apports des professionnels situés sur le territoire. Les professionnels hors territoire justifiant de travaux sur la collectivité peuvent accéder aux déchèteries.

Le nombre de passage est limité à deux par jour. Le volume qui peut être apporté dépend du type de déchets et est variable pour les particuliers ou les professionnels.

De plus depuis le 1^{er} mars 2022, les usagers ont la possibilité de déposer des objets encore en bon état dans les déchèteries de La Massonne à Châtellerault et de Naintré pour la Recyclerie du Ressort, entreprise à but d'Emploi du Châtelleraudais.

Une Recyclerie est une structure qui a pour vocation de récupérer, remettre en état et/ou réparer, valoriser des biens d'occasion en vue de la revente à petit prix au grand public. On peut y déposer meubles, petits électroménagers, jouets, outils, articles de sports, entre autres.

En collectant, nettoyant, et réparant ces objets, la Recyclerie répond à la fois aux enjeux environnementaux actuels de réduction des déchets et de création d'emploi pour des personnes en situation de chômage de longue durée sur le territoire.

Les horaires des déchèteries sont les suivants

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE
	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h
CHATELLERAULT La Massonne 05 49 02 52 74													
CHATELLERAULT Nonnes 05 49 93 54 55													
NAINTRE Laumont 05 49 20 13 28													
BONNEUIL-MATOURS L'Oisillon 05 49 21 25 07													
DOUSSAY Le Haut Massilly 05 49 93 09 19													
DANGE ST ROMAIN La Taille des Fougères 07 84 39 48 52													
SAINT CHRISTOPHE Lac de Chougnès 06 02 18 77 14													

OUVERTE

FERMEE

Les apports acceptés sont les suivants :



* Amiante interdite. Règlement des déchèteries sur grand-châtellerault.fr

* Dépôt interdit pour les professionnels

Depuis septembre 2022, la filière spécifique pour le plâtre a été mise en place dans 6 déchèteries : La Massone, Nonnes, Dangé-Saint-Romain, Naintré, Bonneuil-Matours, Doussay.

7.2. LA DISTRIBUTION DES BADGES

Nombre de badges distribués en 2022 sur l'agglomération :

Type de tiers	total badges Attribués	Badges Supprimés
Administration	3	
Association	2	
CESU	5	
Communes	9	
particuliers	1 733	21
Pro CAGC	51	
Pro hors CAGC	7	
Total 2022	1 810	21

34 613 usagers étaient équipés au 31 décembre 2022. 1 810 badges ont été distribués en 2022 soit une diminution de 29 % par rapport à l'année 2021.

7.3. L'ORGANISATION

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la gestion du gardiennage (dit haut de quai) et le transport sont assurés par le personnel de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble des déchèteries, hors transports des DDS, des meubles, des D3E et des déchets verts, qui restent en prestation.

En 2022, Le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par différents prestataires :

Matériaux	Traitements	Récupérateurs pour toutes les déchèteries
Déchets verts	Transfert	Arsonneau Mauffrey
	Compostage + Broyage	Valovert SEDE Environnement
Tout Venant	Stockage	SUEZ
	Transit	AFM RECYCLAGE
	Transfert	MAUFFREY
Bois	Recyclage matière	COLAS Centre Ouest
Gravats	Stockage	LOSTIS
Ferraille		
Carton	Recyclage matière	DERICHEBOURG – AFM Recyclage
Plastiques (CDs, plastiques durs, polystyrène, et films plastiques)		
Papier	Recyclage matière	LOSTIS
Plâtre	Recyclage matière	LOSTIS
D.E.E.E.	Traitement spécifique en fonction des déchets (recyclage ou réemploi)	OCAD3E – ECO – SYSTEMES (déchets collectés par ENVIE)
D.D.S. (pâteux > 15L, emballages vides souillés, produits non identifiés)	Traitement spécifique en fonction des déchets (recyclage ou réemploi)	SIAP Industrie (déchets collectés par AVSP – SARP Sud Ouest)
Autres D.D.S.	Valorisation énergétique	ECODDS (déchets collectés par AVSP SARP SUD OUEST)
Batteries	Recyclage matière	LOSTIS
Pneumatiques	Réemploi ou valorisation thermique	MEGA PNEUS - LOSTIS – ALLIAPUR
Huiles moteur usagées	Régénération ou valorisation thermique	SIAP Industrie (déchets collectés par AVSP – SARP Sud Ouest)
Huiles alimentaires	Régénération	AVSP – SARP Sud Ouest
Piles	Valorisation matière	COREPILE (déchets collectés par PAPREC)
Consommables bureautiques (cartouches d'encre usagées)	Stockage, valorisation énergétique, ou réemploi selon l'état des cartouches	LVL
Radiographies	Recyclage matière	PHARMACIENS SANS FRONTIERES
Meubles	Recyclage matière	ECO-MOBILIER (déchets collectés par SUEZ)
Verre	Recyclage	SAINT-GOBAIN
T.L.C.	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	AUDACIE EMMAÛS
Lampes (ampoules)	Recyclage	RECYCLUM - OCAD3E



7.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

La collecte en apport volontaire et le gardiennage des déchèteries sont réalisés par une équipe de 17 personnes.

La collecte est assurée par 6 multi-lèves de 26 tonnes (Poids Total Autorisé en Charge), dont 3 équipés de grues pour assurer la collecte des points d'apports volontaires et des conteneurs enterrés.

Ci dessous : nombre d'heures effectuées à la collecte en apport volontaire en 2022

	Heures de travail travaillées		Heures de récupération		Heures de congés		Heures de formation		Heures d'arrêt maladie		Absences diverses		Heures syndicales		Total heures payées	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Titulaires	13139:01	17334:04	234:40	3:50	2217:36	3463:40	81:17	119:00	2633:20	4586:05	386:33	0:00	188:00	301:35	18880:27	25808:14
Vacataires	3724:20	4427:54	63:00		0:00				0:00						3787:20	4427:54
Vacataires « Action Emploi »	7702:19	2125:47													7702:19	2125:47
Vacataires « EPS »	1899:20	1097:05													1899:20	1097:05
Intérim CRIT		758:00													0:00	758:00
Total	26465:00	25742:50	297:40	3:50	2217:36	3463:40	81:17	119:00	2633:20	4586:05	386:33	0:00	188:00	301:35	32269:26	34217:00

Le nombre d'heures travaillées en 2022 est inférieur à l'année 2021 de 3 % (-723h). Cette évolution s'explique en grande partie par l'optimisation des circuits et l'achat d'une remorque pour la collecte en déchèterie. Il est noté une forte augmentation des arrêts maladie (deux accidents de travail de plus de 4 mois et deux agents en arrêt maladie pendant plus de 8 mois).

Le parc de véhicules en 2021 est présenté ci-après :

COLLECTE EN P.A.V 2022									
Immatriculation	Désignation	1ère mise circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	kms	L/100 km	Sinistres
EK-652-CY	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	20/02/18	6 255,95 €	29,50	164,44 €	9 026,47	17 619,00	51,23	1
CQ-860-FW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	29/01/13	6 690,02 €	31,00	2 744,56 €	11 163,38	20 384,00	54,77	1
DY-325-RW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	12/04/16	2 697,50 €	26,00	1 195,48 €	14 101,16	30 259,00	46,60	1
CX-547-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	2 614,69 €	25,00	11 899,10 €	8 429,95	22 068,00	38,20	0
CX-552-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	2 177,20 €	42,00	3 600,21 €	11 489,70	27 117,00	42,37	0
FW-824-SG	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	26/01/21	2 282,24 €	32,50	161,44 €	12 272,81	29 757,00	41,24	0
TOTAL GRAND CHÂTELLERAULT			22 717,60 €	186	19 765,23 €	66483,47	147 204,00		3
Moyenne/an GRAND CHÂTELLERAULT			3 786,27 €	31,00	3 294,21 €	11080,58	24534,00	45,16	

Les véhicules polybenne CQ 860 FW, EK 652 CY et DY 325 RW collectent les conteneurs enterrés et les points d'apports volontaires. Ils ont une consommation supérieure due à l'utilisation de la grue auxiliaire.

7.5. L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Plusieurs paramètres sont suivis afin de vérifier l'efficacité du dispositif :

Multilèves	Fournitures	Main d'œuvre	Prestations (entretien des véhicules)	Carburant (litres)	Kilomètres	L/100Km	Sinistres
2020	22 237,30 €	202,00	13 786,47 €	56 757	115 950	48,95	1
2021	26 422,34 €	541,78	18 255,28 €	65 719	150 825	43,57	6
2022	22 717,26 €	186,00	19 765,23 €	66 483	147 204	45,16	3
Évolution 2020-2021	-14,02%	-65,67%	8,27%	1,16%	-2,40%	3,65%	-50,00%

Les dépenses liés aux véhicules de collecte des points d'apports volontaires sont en baisse de plus de 3 700 € en 2022 (- 8%), ainsi que le nombre de kilomètres parcourus (3 621 km soit -2,4%).

7.6. LA FRÉQUENTATION SUR LES DÉCHÈTERIES DE GRAND CHÂTELLERAULT

Les fréquentations en 2022 ont été les suivantes :

Mois	BONNEUIL	NONNES	LA MASSONNE	DANGÉ SAINT ROMAIN	DOUSSAY	NAINTRÉ	SAINT CHRISTOPHE	TOTAL
janvier	693	3 601	4 575	1 875	1 383	1 091	394	13 612
février	885	4 418	5 652	2 550	1 904	1 093	513	17 015
mars	1 068	3 330	7 742	3 205	2 593	2 647	683	21 268
avril	1 052	5 787	7 280	3 083	2 417	2 894	626	23 139
mai	1 017	6 305	8 084	3 243	2 317	2 861	649	24 476
juin	1 030	5 282	5 829	2 569	1 988	2 453	504	19 655
juillet	1 217	5 977	4 743	3 181	2 245	2 809	660	20 832
août	1 135	6 200	7 167	3 331	2 652	2 531	720	23 736
septembre	1 016	5 954	6 887	3 094	2 296	2 895	594	22 736
octobre	987	6 342	8 001	3 388	2 332	3 011	603	24 664
novembre	825	4 486	5 672	2 411	1 770	2 205	440	17 809
décembre	642	3 698	4 673	2 075	1 499	1 799	383	14 769
TOTAL 2022	11 567	61 380	76 305	34 005	25 396	28 289	6 769	243 711
Répartition	5%	25%	31%	14%	10%	12%	3%	

L'évolution des fréquentations depuis 2018 est la suivante :

Déchèteries	ANTRAN	BONNEUIL	BUXEUIL	CHÂTELLERAULT		DANGÉ SAINT ROMAIN
				NONNES	LA MASSONNE	
Fréquentation 2018	5 688	11 801	6 189	64 773	83 136	
Fréquentation 2019	4 901	16 588	5 050	68 547	84 995	
Fréquentation 2020	388	8 486	1 253	51 408	69 155	25 697
Fréquentation 2021		12 092		69 298	87 479	37 763
Fréquentation 2022		11 567		61 380	76 305	34 005

Déchèteries	DOUSSAY	INGRANDE S-SUR-VIENNE	LES ORMES	NAINTRÉ	SAINTE CHRISTOPHE	TOTAL
Fréquentation 2018	70 194	11 641	17 731	32 756	3 630	307539
Fréquentation 2019	65 061	13 715	16 347	32 995	2 288	310487
Fréquentation 2020	21 285	2 619	3 249	27 037	4 788	215365
Fréquentation 2021	26 045			29 376	7 217	269270
Fréquentation 2022	25 396			28 289	6 769	243711

La fréquentation a diminué par rapport à 2021 sur l'ensemble des déchèteries. On observe une baisse globale de plus de 9 % (-9,49%). Cela représente 25 559 visites en mois soit l'équivalent de la fréquentation de la déchèterie de Doussay sur une année.

La CAGC a signé une convention avec la Communauté de communes de Loches Sud Touraine pour permettre l'accès des usagers de Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse à la déchèterie de Descartes.

En 2022, les usagers de ces trois communes ont utilisé la déchèterie de Descartes pour un total de 1 642 passages. Le coût qui a été facturé par la Communauté de communes de Loches Sud Touraine à la CAGC est de 16 223,34 €.

7.7. LES TONNAGES COLLECTÉS

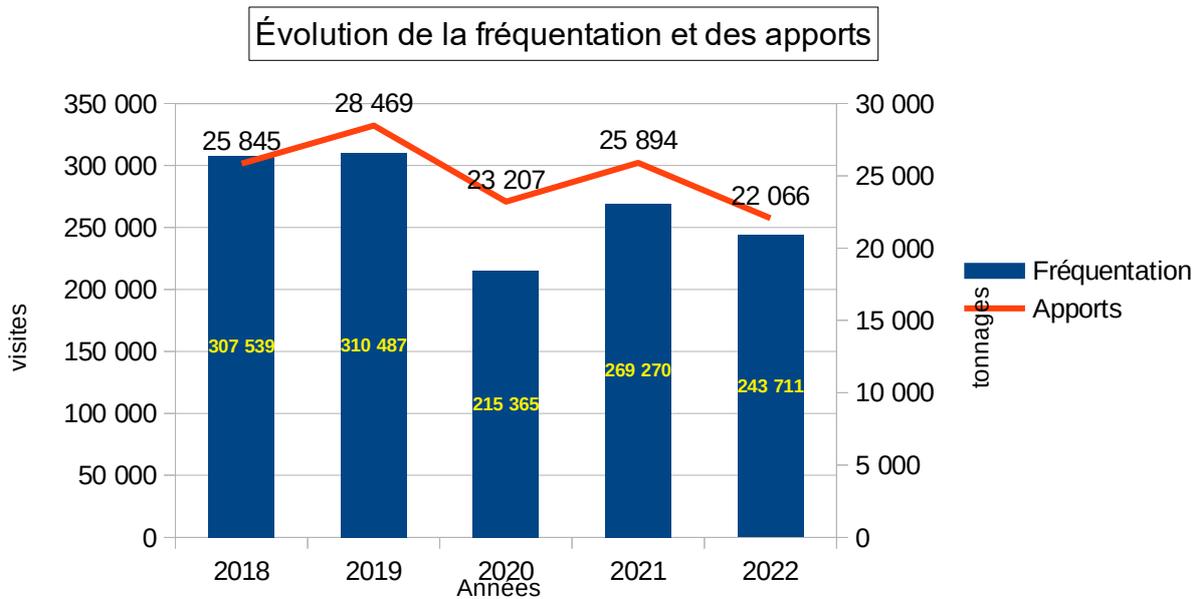
En 2022, 22 605 tonnes de déchets ont été reçues sur les 7 déchèteries de la Communauté d'Agglomération. Le tableau et le graphique page suivante présentent les tonnages pour chaque déchet.

	Plastiques				Ferraille	Tout Venant	Déchets Verts	Carton	Batterie	Pile	Meubles
	Polystyrène	Plastique dur	CD	Film plastique (PEGS)							
Total GC 2021	14,45	178,27	1,00	2,70	960,81	3 359,99	8 688,11	547,25	12,93	6,75	1 535,55
Total GC 2022	11,96	166,69	1,96	6,95	799,37	2 823,05	7 011,92	516,07	8,17	5,78	1 516,44

	Huile de vidange	Huile végétale	DDS	Pneus	DEEE + lampes	Cartouche d'encre	Radio-graphie	Bois	Plâtre	Gravats	TOTAL
	Total GC 2021	29,75	0,86	102,75	12,02	731,05	0,60	1,39	2 342,30	0,00	7 363,02
Total GC 2022	33,56	3,28	106,69	44,07	655,57	0,87	0,84	2 049,42	112,92	6 189,60	22 065,68

La quantité est en diminution de 3 828 tonnes (-14,8%). La quantité hors gravats est de 15 876 tonnes soit un ratio de 201 kg/habitant/an. Cette diminution s'observe sur la majorité des flux.

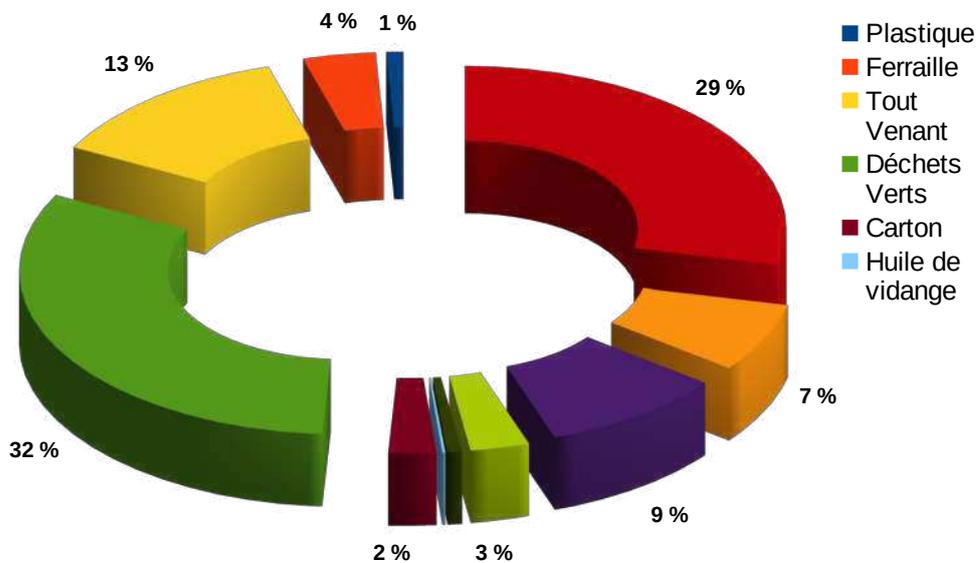
Évolution des apports des différents matériaux et des fréquentations de puis 2018 :



Il est noté que l'écart entre les deux données se rapproche. Cela indique que la quantité des apports par déplacement en déchèterie est plus importante entre 2022 qu'en 2021.

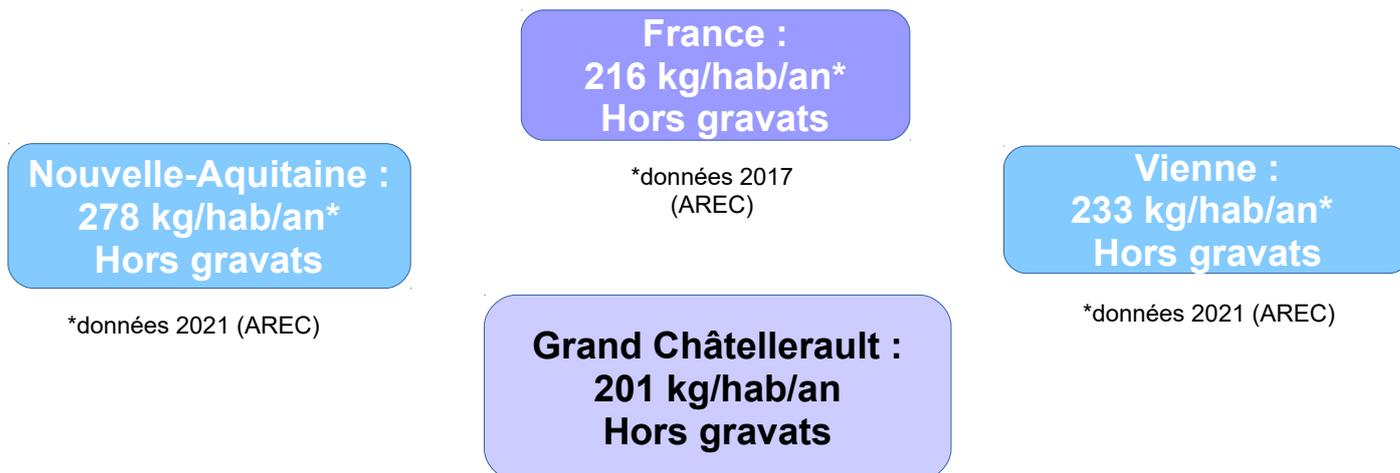
Répartition des différents matériaux apportés dans les déchèteries

Part des déchets en déchèteries en 2022 sur Grand Châtelleraut



En 2022, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a collecté dans ses déchèteries

22 066 tonnes soit une diminution du ratio de 46,77 kg/hab/an (hors gravats)



7.8. LES SINISTRES

En 2022, plusieurs sinistres sur les déchèteries ont été constatés :

	DATE SINISTRE	CIRCONSTANCES	Plainte / constat	Coûts engendrés (TTC)
Déchèterie de Nonnes	11/02/22	Barrière retombée sur le véhicule d'un usager	constat	Prise en charge par l'assurance
Déchèterie de Saint Christophe	Faits commis entre le 07/05/22 Et le 10/05/22	Vol par effraction avec dégradations	Plainte	Estimation 7303,20 € - 6000 € remboursé par l'assurance
Déchèterie de Doussay	02/11/22	Bris de glace du télescopique	Constat	Prise en charge par l'assurance

VIII - Les Points d'Apport Volontaire

8.1. LES COLONNES À VERRE ET À PAPIERS

Le parc de colonnes à disposition des usagers sur le territoire de Grand Châtelleraut en 2022 comprenait 284 colonnes de collecte du verre, 232 colonnes de collecte des papiers, 73 bornes de Textiles, linges et chaussures (TLC). Une campagne de recensement et de numérotation de l'ensemble des colonnes a été réalisée.



8.2. LES DIFFÉRENTS P.A.V. SUR LE TERRITOIRE EN 2022

La liste de l'ensemble des P.A.V. pour le verre sur le territoire de Grand Châtellerault :

Communes	VERRE		Communes	VERRE	
	Nombre De points	Nombre de Conteneurs		Nombre De points	Nombre de Conteneurs
Antran	3	4	Orches	1	2
Archigny	4	5	Ormes (Les)	7	9
Availles-en-Châtellerault	3	4	Ouzilly	5	6
Bellefonds	1	1	Oyré	4	4
Bonneuil-Matours	10	10	Port-de-Piles	3	3
Buxeuil	4	4	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	7	7	Saint-Genest-d'Ambière	11	11
Cernay	2	3	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	5	5
Châtellerault	76	79	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	2
Colombiers	5	5	Savigny-sous-Faye	1	2
Dangé-Saint-Romain	8	10	Scorbé-Clairvaux	14	15
Doussay	4	5	Senillé-Saint-Sauveur	7	7
Ingrandes-sur-Vienne	4	5	Sérigny	2	2
Leigné-sur-Usseau	1	2	Sossay	2	4
Lencloître	12	13	Thuré	7	7
Leugny	1	2	Usseau	2	3
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	3	3
Monthoiron	4	4	Vellèches	2	2
Naintré	22	22	Vouneuil-sur-Vienne	9	9
			TOTAL	260	284

La liste de l'ensemble des P.A.V. pour le papier sur le territoire de Grand Châtellerault dans le tableau ci-dessous :

Communes	PAPIER		Communes	PAPIER	
	Nombre De points	Nombre de Conteneurs		Nombre De points	Conteneurs à papier
Antran	3	3	Orches	2	2
Archigny	2	2	Ormes (Les)	7	8
Availles-en-Châtellerault	3	4	Ouzilly	3	4
Bellefonds	1	1	Oyré	4	4
Bonneuil-Matours	9	9	Port-de-Piles	2	2
Buxeuil	4	4	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	5	5	Saint-Genest-d'Ambière	11	11
Cernay	2	2	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	2	2
Châtellerault	59	62	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	1
Colombiers	4	4	Savigny-sous-Faye	1	2
Dangé-Saint-Romain	8	10	Scorbé-Clairvaux	13	14
Doussay	3	4	Senillé-Saint-Sauveur	5	5
Ingrandes-sur-Vienne	4	4	Sérigny	2	2
Leigné-sur-Usseau	1	1	Sossay	3	4
Lencloître	11	12	Thuré	7	8
Leugny	1	1	Usseau	1	1
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	1	1
Monthoiron	4	4	Vellèches	1	1
Naintré	19	19	Vouneuil-sur-Vienne	6	6
			TOTAL	218	232

8.2. LE VANDALISME DES P.A.V.

Durant la période estivale 2022, deux globes (un verre et un papier) ont été brûlé au parking du cimetière de la commune de Bonneuil-Matours.

Lieu	Date du sinistre	Objet du sinistre	Coûts engendrés (TTC)	Dépôt de plainte
Bonneuil-Matours	28/07/2022	PAV verre et papier brûlé	3 580,00 €	Plainte

8.3. LES CONTENEURS À TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES



En 2022, 73 bornes pour les textiles, linges de maison et chaussures étaient à disposition des usagers.

Ces bornes sont fournies par Audacie, Emmaüs et le Relais. La mise à disposition fait l'objet de conventions signées avec l'Agglomération et les communes d'implantation. Les associations assurent la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Grand Châtellerault a signé une convention avec Refashion (ex EcoTLC), l'éco-organisme en charge des textiles, linges de maison et chaussures.

La Croix Rouge, le Secours Catholique disposent également de points de dépôt des textiles sur le territoire de Grand Châtellerault.

Répartition des conteneurs à textile sur le territoire en 2022 :

Communes	Nombre De points	Nombre de Bornes	Communes	Nombre De points	Nombre de Bornes
Antran	1	1	Orches	1	1
Archigny	1	1	Ormes (Les)	1	1
Availles-en-Châtellerault	1	1	Ouzilly	1	1
Bellefonds	1	1	Oyré	1	1
Bonneuil-Matours	2	2	Port-de-Piles	1	1
Buxeuil	1	1	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	1	1	Saint-Genest-d'Ambière	2	2
Cernay	1	1	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1	1
Châtellerault	15	22	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	1
Colombiers	1	1	Savigny-sous-Faye	0	0
Dangé-Saint-Romain	4	5	Scorbé-Clairvaux	1	1
Doussay	2	2	Senillé-Saint-Sauveur	1	1
Ingrandes-sur-Vienne	1	1	Sérigny	1	1
Leigné-sur-Usseau	1	1	Sossay	1	1
Lencloître	3	3	Thuré	2	2
Leugny	1	1	Usseau	1	1
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	1	1
Monthoiron	1	1	Vellèches	1	1
Naintré	3	4	Vouneuil-sur-Vienne	2	2
			TOTAL	64	73

8.5. LES CONTENEURS ENTERRÉS

Le réseau de conteneurs enterrés mis en place par la Communauté d'Agglomération est constitué de :

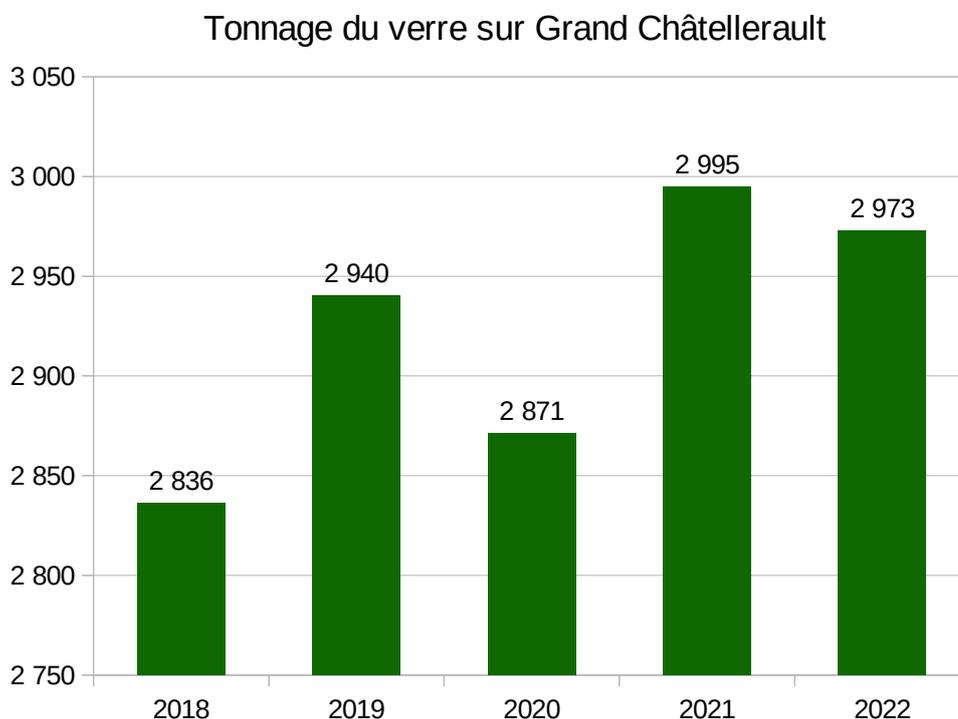
- 3 conteneurs à verre
- 3 conteneurs à papiers
- 36 conteneurs à ordures ménagères qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat
- 23 conteneurs à emballages ménagers recyclables (qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat)



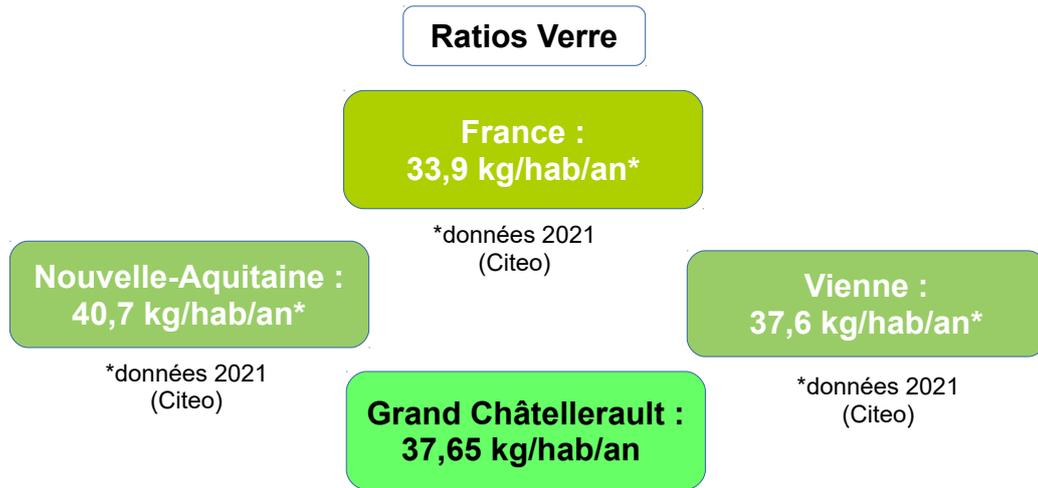
8.6. LES QUANTITÉS COLLECTÉES

8.6.1. Le verre

2 973 tonnes de verre ont été collectées en 2022 sur Grand Châtelleraut. On observe une évolution des tonnages qui est la suivante :



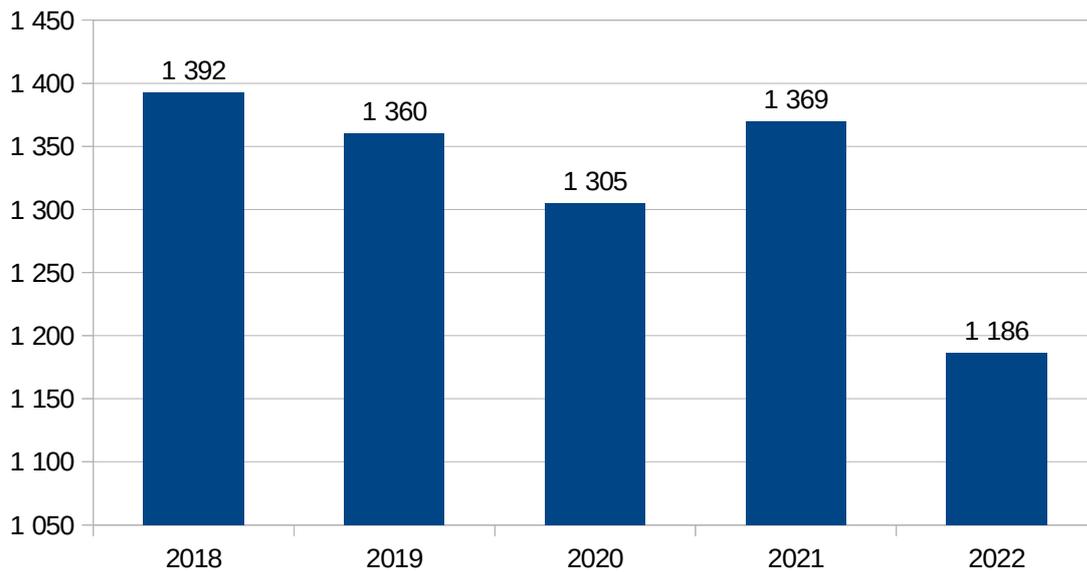
La quantité a diminué de 22,48 Tonnes par rapport à 2021 (-0,75 %).



8.6.2. Le papier

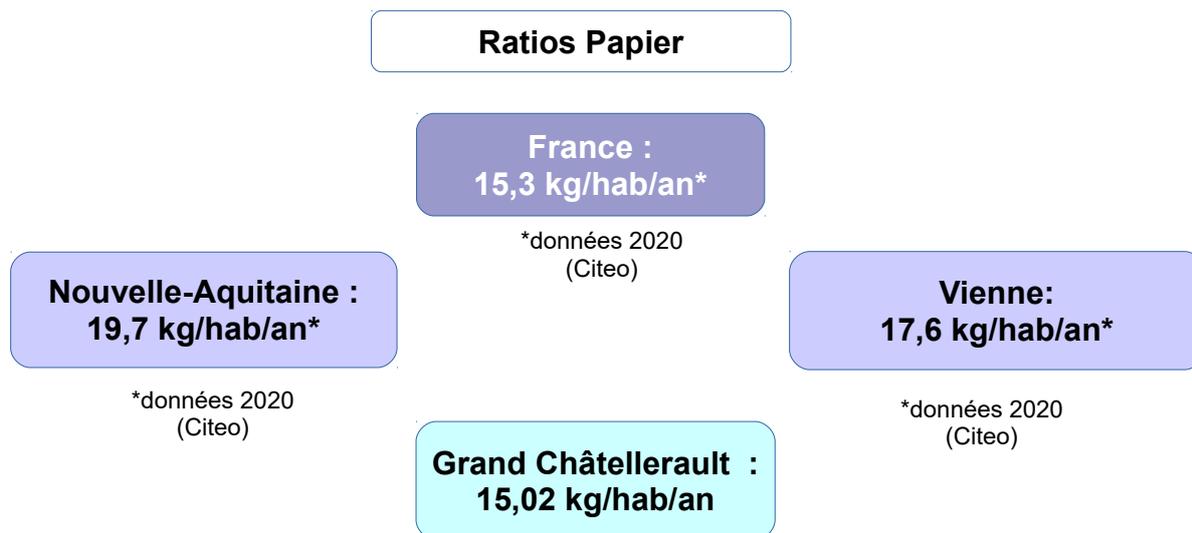
1 186 tonnes de papier ont été collectées en 2022 sur Grand Châtelleraut. On observe une évolution des tonnages qui est la suivante :

Tonnage papier sur Grand Châtelleraut



La quantité a fortement diminué en passant de 1 369,02 Tonnes par rapport à 2021 (-13,36 %).

La performance de collecte des papiers sur Grand Châtelleraut est de 15,02 kg/hab/an en 2022.



8.6.3. Les Textiles, Linges de maison, et Chaussures (TLC)

En 2022, la répartition des tonnages collectés par Audacie, Emmaüs et Le Relais est la suivante :

Communes	Tonnages collectés (kg)		
	Audacie	Emmaüs	Le Relais
	114 430	79 756	119 902
TOTAL :	314 088		

Le tonnage de TLC récupéré est de 314,088 tonnes (hors Croix Rouge, Secours Populaire et Secours Catholique). Le tonnage de TLC a augmenté de 20,21 tonnes sur Grand Châtelleraut par rapport à 2021 (+6,88%).

8.6.4. Les ordures ménagères et les déchets d'emballages

Les tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables légers collectés en apport volontaire de 2019 à 2022 sont les suivants :

Année	OM	DEL
2019	676,14	145,68
2020	687,18	153,52
2021	612,08	129,28
2022	488,94	109,38

Les quantités de déchets collectés sont en diminution de 19,29% (-143,04T).

IX - Les collectes sur rendez-vous

9.1. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES DÉCHETS VERTS

Le service de collecte sur rendez-vous des déchets verts a été mis en place le 5 juillet 2004, en collaboration avec Audacie. Il concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes à mobilité réduite, et les personnes seules sans moyen de locomotion.

Ce service a été confié à l'association "AUDACIE" et était facturable à hauteur de 4,47 € le sac de 50 litres et le fagot de 50 litres pour l'année 2022.

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des déchets verts depuis 2018 :

	Quantité en litres	Quantité collectée en Tonnes	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Coût de la prestation (AUDACIE)	Montant des frais facturés aux usagers
2018	2350	0,33	5	13	653,64 €	197,87 €
2019	1800	0,25	3	10	517,80 €	154,44 €
2020	2500	0,35	4	12	621,36 €	214,50 €
2021	4200	0,59	5	15	776,70 €	367,92 €
2022	950	0,13	3	6	310,68 €	84,93 €

9.2. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES ENCOMBRANTS

Le service de collecte sur rendez-vous des encombrants a été mis en place le 1^{er} juillet 2013, en collaboration avec Emmaüs.

Ce service est accessible aux personnes âgées de plus de 70 ans, aux personnes à mobilité réduite, et aux personnes seules sans moyen de locomotion.

Le montant forfaitaire versé par la collectivité à Emmaüs était de 4 000 € en 2022. Le montant facturé aux usagers était de 1 122,07 €

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des encombrants depuis 2018 :

	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Tonnage collecté	Coût HT pour Grand Châtellerault	Montant facturé aux usagers
2018	19	19	6,54	4 000 €	826,50 €
2019	21	10	4,55	4 000 €	807,84 €
2020	14	16	4,326	4 000 €	544,68 €
2021	9	10	2,27	4 000 €	221,63 €
2022	21	21	7,88	4 000 €	1 122,07 €

X - Les indicateurs financiers

10.1. COMPTACOÛT

La matrice Compta-Coût est un cadre homogène et standard de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux des déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, et traitement).

Cette matrice est intégrée au module de saisie des coûts de SINOE (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement), ce qui permet notamment une automatisation des calculs d'indicateurs .

ComptaCoût est une méthode, et non un outil informatique, basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Il s'agit d'une méthode :

- adaptable à toute collectivité compétente en matière d'élimination des déchets
- garantissant une traçabilité des données entre la comptabilité publique et la matrice, et ainsi la fiabilité des résultats
- s'intégrant dans les outils de gestion de la collectivité et rendant possible sa pérennisation

10.1.1. Les objectifs

La matrice permet :

- d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion
- de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - identifier des pistes de maîtrise des coûts
 - éclairer la prise de décision
 - établir une tarification (redevance incitative, redevances spéciales, facturations en déchèterie...)
 - communiquer sur les coûts auprès des usagers

ComptaCoût permet :

- de mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets
 - de faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année
 - de développer des outils de suivi techniques de l'activité du service
- de mettre en place un véritable outil de suivi financier de la Direction Gestion des Déchets

Certaines bases communes sont prises en compte pour pouvoir comparer les coûts de gestion des déchets entre les collectivités :

- les coûts sont en € HT
- les tonnages pris en compte sont hors gravats (alors que la gestion des gravats est payante sur Grand Châtelleraut)
- les coûts/habitant sont des ratios rapportés au nombre d'habitants finançant le service et non en bénéficiant (exemple de la collecte du carton).

10.1.2. La matrice Compta-Coût 2022 (en cours de validation)

Montants en € HT		FLUX DE DÉCHETS										Total en € HT		
		Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels - cartons	Déchets verts	Encombrants				
					Journaux - Magazines	Emballages en mélange								
		Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire							
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	202 570 €	6 228 €	23 144 €	22 821 €	136 819 €	6 342 €	127 418 €	2 353 €	6 €	96 €	527 797 €	
	Communication	9 328 €		5 215 €	4 664 €	37 311 €	9 328 €	31 149 €					96 995 €	
	TOTAL	211 898 €	6 228 €	28 359 €	27 485 €	174 130 €	15 670 €	158 567 €	2 353 €	6 €	96 €	624 792 €		
	Techniques	Prévention	47 608 €	1 618 €	3 997 €	1 595 €	2 612 €	147 €	33 844 €	179 €		11 €	91 611 €	
		Pré-collecte et collecte												
		Pré-collecte	20 530 €	5 784 €	7 371 €	6 292 €	76 444 €	12 249 €					128 670 €	
		Collecte	1 375 210 €	13 744 €	68 720 €	68 720 €	687 605 €	6 872 €	699 412 €	23 848 €	259 €		2 944 390 €	
		Transit/transport	206 475 €	7 018 €	9 955 €		126 561 €	7 125 €	450 895 €				808 029 €	
		Traitement												
		Tri					495 946 €	27 918 €						523 864 €
		Compostage							150 206 €		3 €			150 209 €
		Autre valorisation matière-énergie							186 403 €					186 403 €
		Traitement des déchets non dangereux							369 630 €					369 630 €
	Stockage de déchets non dangereux	1 662 390 €	56 506 €										1 718 896 €	
	Gestion des inertes							58 430 €					58 430 €	
Enlèvement et traitement déchets dangereux							27 823 €					27 823 €		
(REG) Traitement des déchets non dangereux										4 000 €		4 000 €		
Autres charges	996 €				498 €		13 695 €					15 189 €		
TOTAL	3 313 209 €	84 670 €	90 043 €	76 607 €	1 389 666 €	54 311 €	1 990 338 €	24 027 €	262 €	4 011 €	7 011 955 €			
TOTAL CHARGES		3 525 107 €	90 898 €	118 402 €	104 092 €	1 563 796 €	69 981 €	2 148 905 €	26 380 €	262 €	4 000 €	7 651 823 €		
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie			65 933 €	122 499 €	227 265 €	12 793 €	180 736 €	10 532 €		619 758 €		
	Matériaux													
	Autres produits	8 189 €	278 €					57 898 €	66 365 €			66 365 €		
	TOTAL	8 189 €	278 €	65 933 €	122 499 €	227 265 €	12 793 €	238 634 €	10 532 €			686 123 €		
	Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées	786 €	27 €	31 591 €	114 170 €	549 932 €	30 957 €	97 365 €				824 828 €	
Aides	Aides "reprises" aux investissements											2 043 €		
	Fonctionnement & communication							2 043 €				2 043 €		
TOTAL PRODUITS	8 975 €	305 €	97 524 €	236 669 €	777 197 €	43 750 €	338 042 €	10 532 €				1 512 994 €		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)	267 002 €	9 319 €	7 699 €	6 041 €	93 847 €	6 306 €	128 307 €	863 €	52 €	5 €	519 441 €		
	Contribution des usagers													
	TEOM	7 285 470 €										7 285 470 €		
	Redevance spéciale & facturation usagers	156 659 €						49 863 €		364 €	1 211 €	208 097 €		
Total contributions usagers	7 709 131 €	9 319 €	7 699 €	6 041 €	93 847 €	6 306 €	178 170 €	863 €	416 €	1 216 €	8 013 008 €			

Coûts	Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Journaux - Magazines	Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels - cartons	Déchets verts	Encombrants	Total
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire					
Coût complet	3 525 107 €	90 898 €	118 402 €	104 092 €	1 563 796 €	69 981 €	2 148 905 €	26 380 €	268 €	4 107 €	7 651 936 €
Coût technique	3 516 918 €	90 620 €	52 469 €	-18 407 €	1 336 531 €	57 188 €	1 910 271 €	15 848 €	268 €	4 107 €	6 965 813 €
Coût partagé	3 516 132 €	90 593 €	20 878 €	-132 577 €	786 599 €	26 231 €	1 812 906 €	15 848 €	268 €	4 107 €	6 140 985 €
Coût aidé HT	3 516 132 €	90 593 €	20 878 €	-132 577 €	786 599 €	26 231 €	1 810 863 €	15 848 €	268 €	4 107 €	6 138 942 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	267 002 €	9 319 €	7 699 €	6 041 €	93 847 €	6 306 €	128 307 €	863 €	52 €	5 €	519 441 €
Coût aidé TTC	3 783 134 €	99 912 €	28 577 €	-126 536 €	880 446 €	32 537 €	1 939 170 €	16 711 €	320 €	4 112 €	6 658 383 €
Total contributions	7 442 129 €						49 863 €		364 €	1 211 €	7 493 567 €

Population		77184									
Coûts en €/habitant	Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Journaux - Magazines	Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels - cartons	Déchets verts	Encombrants	Total
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire					
Coût complet	46 €	1 €	2 €	1 €	20 €	1 €	28 €	0 €		0 €	99 €
Coût technique	46 €	1 €	1 €	-0 €	17 €	1 €	25 €	0 €		0 €	90 €
Coût partagé	46 €	1 €	0 €	-2 €	10 €	0 €	23 €	0 €		0 €	80 €
Coût aidé HT	46 €	1 €	0 €	-2 €	10 €	0 €	23 €	0 €		0 €	80 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	3 €	0 €	0 €	0 €	1 €	0 €	2 €	0 €			7 €
Coût aidé TTC	49 €	1 €	0 €	-2 €	11 €	0 €	25 €	0 €		0 €	86 €
Total contributions	96 €						1 €		0 €	0 €	97 €

Tonnages		37443									
Coûts en €/tonne	Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Journaux - Magazines	Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels - cartons	Déchets verts	Encombrants	Total
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire					
Coût complet	245 €	186 €	40 €	88 €	805 €	642 €	133 €	199 €	1 914 €	517 €	204 €
Coût technique	245 €	185 €	18 €	-16 €	688 €	525 €	118 €	119 €	1 914 €	517 €	186 €
Coût partagé	244 €	185 €	7 €	-112 €	405 €	241 €	112 €	119 €	1 914 €	517 €	164 €
Coût aidé HT	244 €	185 €	7 €	-112 €	405 €	241 €	112 €	119 €	1 914 €	517 €	164 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	19 €	19 €	3 €	5 €	48 €	58 €	8 €	6 €	371 €	1 €	14 €
Coût aidé TTC	263 €	204 €	10 €	-107 €	453 €	299 €	120 €	126 €	2 286 €	517 €	178 €
Total contributions	199 €						1 €		0 €	0 €	200 €

NB : Matrice Compta coût 2022 en attente de validation par l'ADEME

10.2. COMPARAISONS NATIONALES

Afin de positionner et connaître l'impact de la direction gestion des déchets sur la collectivité et sur l'utilisateur il est important de comparer les coûts par secteur à ceux du national. Ces valeurs se basent sur les données 2021 pour la catégorie des collectivités d'habitats mixtes à dominante rurale et aux données 2020 pour la moyenne nationale. Elles sont extraites du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets publié par l'ADEME.

Le calcul des coûts aidés en € HT/habitant correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, soutiens des éco-organismes et aides publiques. Il reflète la charge restant à financer par la collectivité c'est à dire la charge de l'utilisateur (financé par la TEOM).

coût aidé en €HT/hab	Flux principaux				Tous flux
	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries	
CAGC 2021	40	11,5	0,4	22,5	76
CAGC 2022	47	8	0	23	78
Moyennes mixte à dominance rural 2021	58,5	11,3	1,6	30,8	106,4
Moyennes nationales 2020	50	12	1,4	27	96

Le tableau suivant présente le coût complet (sans les recettes et soutiens) de l'ensemble de la direction Gestion des Déchets. il comprend l'ensemble des charges par flux :

coût complet en €HT/tonne	Flux principaux			
	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries
CAGC 2021	214	481	34	125
CAGC 2022	243	537	40	133
Moyennes mixte à dominance rural 2021	284	505	74	154
Moyennes nationales 2020	263	486	71	150

Le coût aidé tous flux en € HT/hab de la CAGC sont inférieurs à ceux de 2021 sur les collectivités de la catégorie « rural mixte » sauf pour le flux collecte sélective. Celui-ci a augmenté par rapport à l'année 2020. Mais le coût global pour l'ensemble des flux reste en dessous de la moyenne rural mixte 2021.

On observe la même chose pour le coût complet en € HT/tonne. Le coût global est en dessous de la moyenne rural mixte 2021, mais le coût du flux de collecte sélective est supérieur à la moyenne.

On peut conclure que le bilan des coûts sur le territoire Châtelleraudais est globalement inférieur à la moyenne du rural mixte et nationale.

XI - La destination des déchets collectés

Grand Châtelleraut

Objectif du plan départemental révisé :

- Réduire de 14 % les déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010 ;
- Valoriser 65 % des déchets sous forme de matière dès 2025 ;
- Mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Loi AGEC 2020 :

- réduire de 15 % les déchets ménagers assimilés à l'horizon 2030 ;
- réduire les quantités de déchets à l'enfouissement de 10 % à l'horizon 2035 ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;

Le taux de valorisation matière et organique en 2022 sur Grand Châtelleraut est de 60,21 %. Il était de 61,28 % en 2021.

France
46 %*

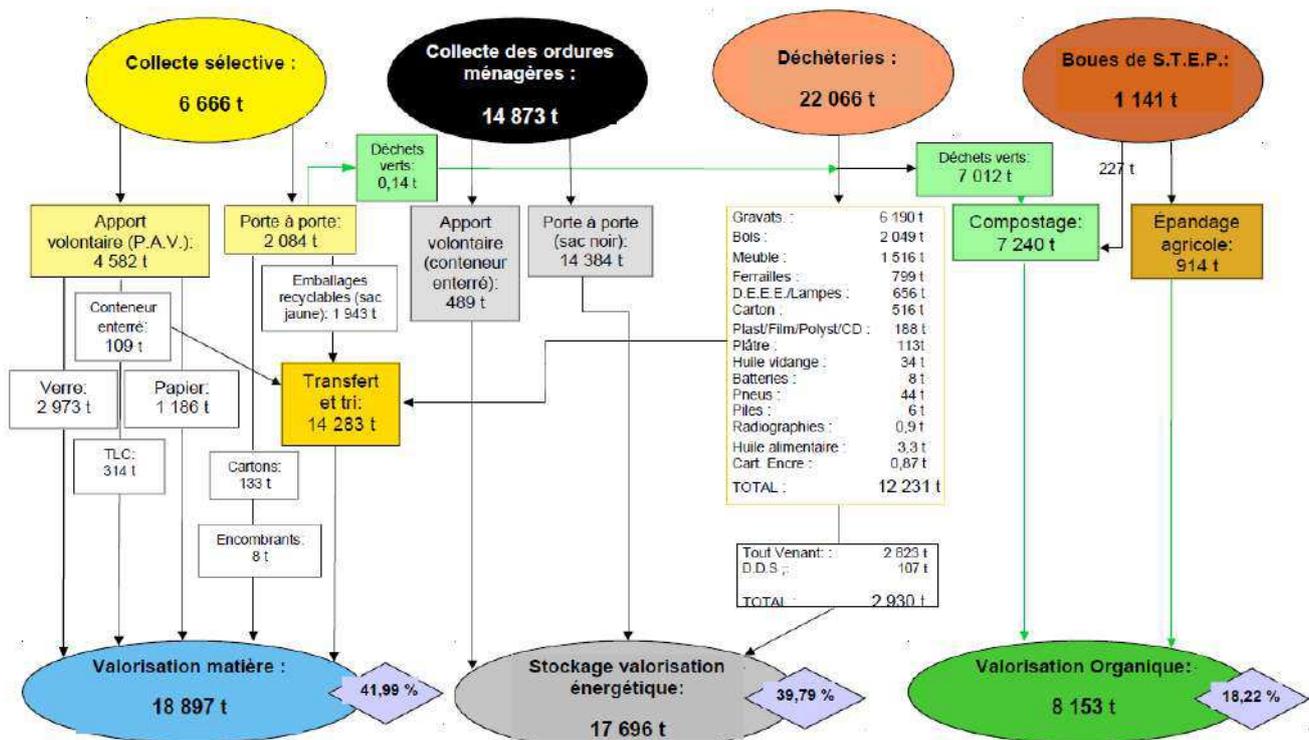
Grand Châtelleraut
60,21 %

Vienne
51 %*

*données 2017
(ADEME)

*données 2021
(AREC)

Bilan Matière Grand Châtelleraut année 2022



GLOSSAIRE

AREC	A gence R égionale d' É valuation environnement et C limat en Nouvelle Aquitaine
BOM	B enne à O rdures M énagères
BTP	B âtiment et T ravaux P ublics
CAPC	C ommunauté d' A gglomération du P ays C hâtelleraudais
CC	C ommunauté de C ommunes
CCI	C hambre de C ommerce et d' I ndustrie
CCL	C ommunauté de C ommunes du L encloitrais
CCPP	C ommunauté de C ommunes des P ortes du P oitou
CODEC	C ontrat d' O bjectifs D échets É conomie C irculaire
CPIE	C entre P ermanent d' I nitiatives à l' E nvironnement
DEEE	D échets d' É quipements É lectriques et É lectroniques
DEL	D échet d' E mballages L égers
DT	D échèterie
DV	D échets V erts
ECT	E xtension des C onsignes de T ri
ICPE	I nstallation C lassée de P rotection de l' E nvironnement
OMA	O rdures M énagères A ssimilées (OMR+DEL)
OMR	O rdures M énagères R ésiduelles
PàP	P orte-à- P orte
PAV	P oint d' A pport V olontaire
ROMI	R edevance O rdures M énagères I ndividuelle
SINOE	S ystème d' I nformation et d' O bservations de l' E nvironnement
SEL	S ystème d' E change L ocal
TOMI	T axe O rdures M énagères I ndividuelle
TLC	T extiles, L inges et C haussures